Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



8.4.3 Habitats naturels, semi-naturels et anthropique

Cette partie concerne uniquement les enjeux liés aux habitats en tant que tels. Les aspects habitats d'espèces sont développés dans les parties relatives à chaque groupe biologique et en fin d'état initial (« Habitats d'espèces et fonctionnalités écologiques »).

Seule une liste des habitats présents dans les différentes entités de la zone d'étude est présentée dans le tableau ci-dessous.

Libellé EUNIS	Code EUNIS	Code CORINE biotopes	Code EUR28	Zone humide	Enjeu Local de Conservation
Pré salé méditerranéen à Juncus maritimus et Juncus acutus	A2.522	1410	15.51	ZH	Fort
Pré salé méditerranéen à Juncus maritimus et Juncus acutus rudéralisé	A2.522 x H5.61	1410 x -	15.51 x -	ZH	Modéré
Plage sableuse sans végétation	B1.21		16.11	-	Faible
Végétation psammophile méditerranéenne des milieux dunaires	B1.322 x B1.312 x B1.1	2120 x 2110 x 1210	16.2122 x 16.2112 x 16.12	-	Fort
Pinède littorale à Pinus pinea sur dune	B1.74	2270*	16.29	(ZH)	Fort
Fossé à petits hélophytes	C3.11		53.4	ZH	Faible
Formation des bords de cours d'eau à petits hélophytes	C3.11		53.4	ZH	Modéré
Mosaïque de formations à petits et grands hélophytes et de communautés amphibies rases méditerranéennes	C3.11 x C3.2 x C3.421	- x - x 3170	53.4 x 53.1 x 22.341	ZH	Modéré
Mosaïque de formations à petits hélophytes et de communautés amphibies rases méditerranéennes	C3.11 x C3.421	- x 3170	53.4 x 22.341	ZH	Modéré
Cannier à Arundo donax	C3.32		53.62	ZH	Très faible
Phragmitaie sans eau libre	D5.11		53.112	ZH	Faible
Mosaïque de pelouse à annuelles subnitrophile et de végétation herbacée anthropique	E1.6 x E5.1	- X -	34.8 x -	-	Faible
Pelouse siliceuse méditerranéenne	E1.811			-	Modéré
Mosaïque de pelouse siliceuse méditerranéenne et de végétation herbacée anthropique	E1.811 x E5.1	- x -	- X -	-	Faible
Prairie à Sérapias	E3.111	3120	22.344	ZH	Fort
Végétation herbacée anthropique	E5.1			-	Faible
Matorral arborescent à Ceratonia siliqua et Pistacia lentiscus	F5.12		32.12	-	Faible
Fourré riverain méridionaux	F9.31	92D0	44.81	ZH	Fort
Vignoble	FB.4		83.21	-	Très faible
Forêt galerie à Frêne à feuilles étroites et Aulne glutineux	G1.334		44.634	-	Fort
Berge remaniée colonisée par une végétation rivulaire de grands herbacées vivaces	J2.5 x E5.41	- x -	- x -	ZH	Modéré
Berge remaniée recolonisée par une végétation rivulaire de grands herbacées vivaces et de fourré riverain méridional	J2.5 x E5.41 x F9.31	- x - x 92D0	- x - x 44.81	ZH	Modéré
Chênaie à Quercus pubescens	G1.714	9340	41.714	-	Modéré
Boisement thermophile à Frêne à feuilles étroites	G1.7C6		41.86	-	Modéré
Plantation de feuillus caducifoliés	G1.C		83.32	(ZH)	Très faible
Chênaie à Quercus suber	G2.1111		45.211	-	Modéré





Boisement de feuillus sepervirents exotiques	G2.83		83.325	-	Nul
Oliveraie	G2.91		83.11	-	Faible
Pinède à Pinus pinea	G3.733		42.833	-	Modéré
Pinède à Pinus halepensis	G3.743		42.843	-	Faible
Coupe forestière récente de forêt galerie à Frêne à feuilles étroites et Aulne glutineux	G5.8 x G1.334	- x -	31.87 x 44.634	-	Modéré
Coupe forestière récente de forêt galerie à Frêne à feuilles étroites et Aulne glutineux et de fourrés riverains méridionaux	G5.8 x G1.334 x F9.31	- x - x 92D0	31.87 x 44.634 x 44.81	ZH	Modéré
Zone piétinée	H5.61			-	Très faible
Culture horticole	I1.2		82.12	-	Très faible
Culture extensive	11.3		82.3	-	Faible
Friche agricole	I1.53			-	Faible
Jardin	12.2		85.3	-	Très faible
Jardin abandonné récemment	12.3			-	Très faible
Bâtiment résidentiel	J1.2		86.2	-	Nul
Bâtiment résidentiel et espaces verts associés	J1.2 x I2.2	- x -	86.2 x 85.3	-	Très faible
Bâtiment public	J1.3			-	Nul
Zone industrielle ou commerciale	J2.3			-	Nul
Enrochement de protection des berges	J2.5			-	Nul
Embouchure aménagée	C2.4		13.1	-	Très faible
Fossé avec une végétation herbacée anthropique	J5.4 x E5.1	- x -	89.2 x -	-	Très faible
Digue	J2.53			-	Nul
Bunker abandonné	J2.6			-	Nul
Constuction abandonnée	J2.6			_	Nul
Surface dure désaffectée	J4.1			-	Nul
Route	J4.2			-	Nul
Surface dure des ports	J4.5		89.11	-	Nul
Terrain de sport	J4.6			_	Nul



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



0.4.4....

8.4.4 Flore

8.4.4.1 Espèces à enjeu local de conservation fort

Espèces avérées



Ail petit Moly (Allium chamaemoly L., 1753)

Protection	France	\checkmark	Région	-
Livre rouge	Tome 1	-	Tome 2	-
Liste rouge	France	-	Région	LC
Autre(s) statut (s)	-			

Répartition mondiale	Méditerranéenne
Répartition française	Corse, littoral du Midi
	Géophyte à bulbe des pelouses basiphiles ouvertes oligotrophiles de 0 à 400 m d'altitude
Menaces	Urbanisation, disparition du pâturage extensif, espèces envahissantes (<i>Carpobrotus</i> spp.)

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

Cette espèce semble bien représentée mais sa répartition est fragmentée car liés à des milieux spécifiques. Elle est notamment menacée par l'urbanisation et la dynamique naturelle.

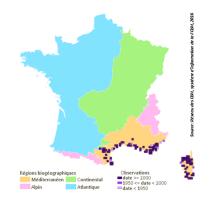
Dans la zone d'étude :

Trois sous-stations de cette espèce ont été avérées en 2013 par le CBNMED au niveau du lieu dit « Le Pansard » au niveau du sentier à l'est de la pinède et de la pelouse présente en son sein (SILENE, 2016).

Cette station est localisé en limite est de la répartition de l'espèce au niveau de la presqu'île de Giens et des Maurettes.



T.BAUMBERGER, 13/02/2015, Port-de-Bouc (13)





Tamaris d'Afrique (Tamarix africana Poir., 1789)

Protection	France	✓	Région	-
Livre rouge.	Tome 1	-	Tome 2	-
Liste rouge	France	-	Région	LC
Autre(s) statut (s)	-			

Autre(s) statut (5) -
Répartition mondiale	Ouest-méditerranéenne
Répartition française	Littoral Midi et Corse
	Nanophanérophyte/Phanérophyte des fourrés hygrophiles surtout halophiles
Menaces	Dégradation du fonctionnement écologique naturel des cours inférieurs des fleuves : chenalisation, urbanisation, barrages

Contexte local

Dans le secteur d'étude :



P. FABRE, 30/03/2016, La Londe-les-Maures



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Cette espèce littorale semble bien représentée entre la presqu'île de Giens et le Lavandou. Elle est notamment menacée par l'urbanisation du littoral et l'aménagement des cours d'eau.

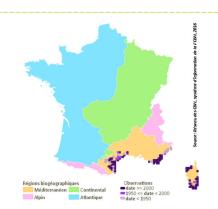
Dans la zone d'étude :

Cettes espèce a été avérée en 2006 sur la commune de la Londe-les-Maures par le CBNMED et le PN de Port Cros notamment le long du Maravenne et à l'embouchure et en amont de celle-ci sur le torrent du Pansard (SILENE, 2016)

En 2016, un individu en fleurs a été avérée au mois de mars en amont de la marina du torrent du Pansard. Vu les difficultés à parcourir la totalité du linéaire(accès, etc.), l'ensemble du cours d'eau n'a pu être prospecté au mois de mars pour cette espèce. Par conséquent, les individus de Tamaris considérés comme du T. africana lors des prospections ultérieurs ont été déterminés d'après des critères moins pertinents (teinte du feuillage et des rameaux, taille et position des inflorescences séches). Par conséquent, la répartition de cette espèce sur le Pansard a été faite <u>a maxima</u>.

D'après les prospections 2016, 37 individus de *Tamaris cf. africana* ont pu être recensés le long du Pansard et sont répartis en trois stations : la station du Moulin vieux (13 ind.) disséminés au sein de la forêt riveraine ; la station de la Brulade (4 ind.) sur les berges dégradées et la station des Bormettes (20 ind.) sur les berges du Pansard complètement remaniés par d'anciens aménagements.

Ces stations sont au cœur de la répartition de l'espèce dans le secteur (entre Presqu'île de Giens et Lavandou) et revêt une importance significative quant à la conservation de l'espèce dans le secteur du fait de ses habitats de prédilection particuliers.





Linaire grecque (Kickxia commutata (Bernh. ex Rcht

Protection	France	✓	Région	-
Livre rouge	Tome 1	-	Tome 2	-
Liste rouge	France	-	Région	LC

Autre(s) statut (s)

Répartition mondiale

Répartition française

Habitats d'espèce,
écologie

Méditerranéenne-Atlantique

Hémicryptophyte des pelouses psammophiles humides en hiver de 0 à 700 m. d'altitude

Menaces Mise en culture, urbanisation du littoral



Contexte local

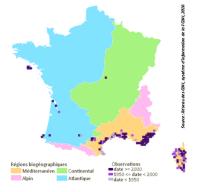
Dans le secteur d'étude :

Cette espèce semble bien représentée mais sa répartition est ponctuelle car liée à des milieux spécifiques. Elle est notamment menacée par l'urbanisation et la dynamique naturelle.

Dans la zone d'étude :

La localité mise en évidence en 2016 avait déjà été relevée en 2013 par le CBNMED au niveau du lieu-dit « Le Pansard » (SILENE, 2016). Deux sous-stations ont pu être mises en évidence : l'une au nord abritant environ 15 individus et l'autre au sud abritant environ 30 individus. Ces individus sont présents au sein d'une pelouse psammophile entretenue par débroussaillage en lisière de la pinède.

Cette station revêt une grande importance du fait de sa localisation entre les station de la Presqu'île de Giens et celles des Maures et cela malgré son enclavement au sein de l'urbanisation.





Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)





Romulée de Rolli (Romulea rollii Parl., 1858 [=Romulea columnae subsp. rollii (Parl.) Marais, 1975])

V					
Protection	France	-	Régio	on ✓	
Livre rouge	Tome 1	-	Tome	2 -	
Liste rouge	France	-	Régio	on NT	-
Autre(s) statut (s) -				
Répartition mondiale	Ouest-méditerra	inéenne	!		
Répartition française	Littoral Provence	e orienta	ale et Corse		
Habitats d'espèce, écologie	Géophyte à co ouvertes de pré			ammophil	es
Menaces	Urbanisation, su	ır-fréque	entation estivale	Э	

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

Cette espèce semble bien représentée sur le littoral mais reste ponctuelle car liée à des milieux spécifiques. Elle est notamment menacée par l'urbanisation et la sur-fréquentation estivale.

Dans la zone d'étude :

Une station de cette espèce a été avérée en 2013 par le CBNMED au niveau du lieu dit « Le Pansard » au niveau du sentier littoral (SILENE, 2016).

Cette station est au centre de la répartition de l'espèce, présente sur le littoral entre le Tombolo de Giens et la presqu'île de Saint-Tropez.





Barbe de Jupiter (Anthyllis barba-jovis L., 1753)

Protection	France	✓	Région	-
Livre rouge	Tome 1	-	Tome 2	✓
Liste rouge	France	LC	Région	LC
Autre(s) statut (s) -			
Répartition mondiale	Ouest-méditerra	inéenne		
Répartition française	Littoral de la Pi Corse ; naturalis			de la
Habitats d'espèce, écologie	Chaméphyte/Na rocailles littorale		rophyte des garrig	ues et
Menaces			on du littoral, dyna s localités, la faible	

Contexte local



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Dans le secteur d'étude :

Cette espèce est extrêmement bien représentée sur le littoral varois et ne semble menacée que par l'urbanisation et la fréquentation.

Dans la zone d'étude :

Cette espèce a été observée en 2013 par le CBNMED (SILENE, 2016) au niveau de l'arrière-plage du lieu-dit « « Le Pansard ».

En 2016, elle n'a pas été revue mais ne peut pas être considérée comme absente du fait des difficultés d'accès à certains secteurs dunaires (présence de zones de mises en défens).

Cette station revêt une relative importance du fait de sa localisation au cœur de la répartition de l'espèce le long du littoral varois déjà fortement aménagé.



Laurier rose (Nerium oleander L., 1753)

Protection	France	✓	Région	-
Livre rouge	Tome 1	✓	Tome 2	-
Liste rouge	France	EN	Région	NT

Autre(s) statut (s)

Répartition mondiale Paléosubtropicale

Répartition française Côte d'Azur, Corse et naturalisé dans l'Hérault

(largement planté dans l'ouest, le sud-ouest, le

Midi et la Corse, rarement ailleurs)

Habitats d'espèce, Nanophanérophyte des fourrés méditerranéens

écologie hygrophiles (à l'état naturel)

Menaces Urbanisation et aménagement des cours d'eau,

dynamique naturelle mais également la concurrence avec des espèces introduites à fort

caractère invasif comme le Mimosa



M. DALLIET, 15/06/2016, La Londe-les-Maures (83)

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

Cette espèce est localisée au sein des cours d'eau à régime torrentiel qui descendent du massif des Maures au nord des villes d'Hyères, la Londe-les-Maures et le Lavandou. Les principales menaces qui pèsent sur elle sont l'urbanisation et l'aménagement des cours d'eau pour tenter de lutter contre les inondations.

Dans la zone d'étude :

Cette espèce est citeé par le CBNMED le long des torrent du Pansard et du Maravenne (SILENE, 2016). Ils semble que la majorité de ces stations ait été détruite par des aménagements des berges, notamment sur le Pansard.

En 2016, les prospections ont permis d'avérer 4 localités de l'espèce (10 ind.) : la station de Notre Dame des Maures (1 ind.) mais correspondant à une plantation car située dans un jardin ; la station de la Forque (6 ind.) dont l'origine est incertaines (proximité de plantation) ; la station au sud de la Décelle (2 ind.) vraisemblablement issue d'une régénération dont l'origine est probablement naturelle (citation ancienne en aval et en amont) ; la station ; au nord du Moulin Vieux (1 ind.) d'origine vraisemblablement naturelle car correspondant à l'une des citations anciennes.

Ces individus se trouvent tous dans des milieux extrêmement dégradés du fait de la proximité de l'urbanisation mais surtout du fait de la réalisation de travaux d'aménagement des berges du cours d'eau (reprofilage et mise en place de géotextile notamment) suite aux inondations récentes.

Ces stations (pour les naturelles et/ou subnaturelles) présentent une extrême importance pour la conservation de l'espèce au sein des cours d'eau traversant la commune de la Londe-les-Maures.





Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)





Laîche ponctuée (Carex punctata Gaudin, 1811)

Protection	France	-	Région	✓
Livre rouge	Tome 1	-	Tome 2	-
Liste rouge	France	-	Région	LC
Autre(s) statut (s)	_			

Autie(3) Statut (s <i>)</i> -
Répartition mondiale	Méditerranéo-atlantique
Répartition française	Littoral ouest (Manche et Atlantique), Midi, Corse, Basse vallée de la Loire et occasionnel ailleurs
	Hémicryptophyte des pelouses hygrophiles acidiphiles de préférences ouvertes
Menaces	Urbanisation, Aménagements des cours d'eau et zones humides

Contexte local M. DALLIET, 09/05/2016, La Londe-les-Maures (83)



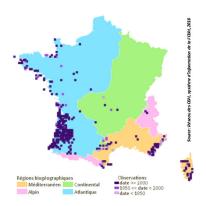
Dans le secteur d'étude :

L'espèce semble peu représentée dans le secteur. En effet, elle se cantonne à l'extrême ouest du massif des Maures, la presqu'île de Giens et le littoral de la Londes-les-Maure. Les menaces qui pèsent sur cette espèce sont l'urbanisation et l'aménagement des cours d'eau.

Dans la zone d'étude :

En 2016, une seule station comprenant 5 individus a été avérée dans le lit mineur du Pansard au niveau du lieu-dit « Notre-Dame-des-Maures ».

Cette station semble être nouvelle pour le secteur (ou la redécouverte d'une station ancienne) et revêt donc une importance significative pour la conservation de l'espèce.





Lys de mer (Pancratium maritimum L., 1753)

Protection	France	-	Région	\checkmark
Livre rouge	Tome 1	-	Tome 2	-
Liste rouge	France	-	Région	NT
Autre(s) statut (s)	-			

Autre(s) statut (s) -
Répartition mondiale	Méditerranéo-Atlantique
Répartition française	Littoral atlantique, Midi et Corse
Habitats d'espèce, écologie	Géophyte à bulbe des dunes littorales
Menaces	Urbanisation du littoral, sur-fréquentation estivale



M. DALLIET, 14/06/2016, La Londe-les-Maures (83)

Contexte local

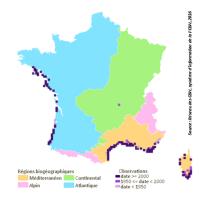
Dans le secteur d'étude :

L'espèce étant lié à un milieu particulier (dunes littorales), elle n'est représentée que ponctuellement à la faveur de la présence de son habitat. Les menaces qui pèsent sur elle sont l'urbanisation, la sur-fréquentation estivale mais également la concurrence végétale avec des espèces exotiques à caractère envahissant telles que la Griffe de sorcière (*Carpobrotus spp.*)

Dans la zone d'étude :

Une seule station de 2 individus a été avérée au sein d'une dune dégradée au niveau du lieu-dit « Le Pansard ».

Cette station est relativement importante pour la conservation de l'espèce notamment dans le cadre de la connectivité des stations le long du littoral entre la presqu'île de Giens et le Cap Bénat.





Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)





Alpiste paradoxal (Phalaris paradoxa L., 1763)

Protection	France	-	Région	✓
Livre rouge	Tome 1	-	Tome 2	-
Liste rouge	France	-	Région	NT

Autre(s) statut (s)

Répartition mondiale	Méditerranéenne
Répartition française	Sud-ouest, Midi et Corse (occasionnel ailleurs)
	Thérophyte des moissons, cultures et secondairement des friches à thérophytes thermophiles
Menaces	Urbanication modifications dos pratiques

naces Urbanisation, modifications des pratiques culturales



M. DALLIET, 10/05/2016, La Londe-les-Maures

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

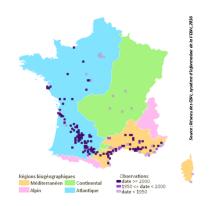
Cette espèce est extrêmement peu représentée dans le secteur d'étude. Elle n'est citée récemment qu'au Tombolo d'Hyères, et anciennement au niveau de l'agglomération toulonnaise. Les principales menaces qui pèsent sur elles sont l'urbanisation et les modifictions de pratiques agricoles.

Dans la zone d'étude :

Plusieurs dizaines d'individus (estimation entre 50 et 60 individus) ont été observés dans la zone d'étude et répartis en deux localisations :

- une station au niveau du lieu-dit « Miramar » (1-10 ind.) en bordure de culture maraîchère ayant subi un labour en juin 2016;
- une station au niveau du lieu-dit « Le Plan » (40-50 ind.) en bordure d'une zone de culture horticole.

Ces stations sont extrêmement importantes dans le cadre de la conservation de l'espèce car elles constituent de nouvelles localités pour l'espèce dans un secteur où elle est en régression.





Sérapias négligé (Serapias neglecta De Not., 1844)

Protection	France	✓	Région	-
Livre rouge	Tome 1	-	Tome 2	-
Liste rouge	France	NT	Région	LC
Autre(s) statut (s)	CITES			

Autre(s) statut (s) CITES
Répartition mondiale	Nord-ouest méditerranéenne
Répartition française	Provence siliceuse et Corse
	Géophyte à tubercule des pelouses mésophiles à mésohygrophiles acidiphiles de 0 à 400 m d'altitude
Menaces	Urbanisation, modification et altération des cours



P. FABRE, 30/03/2016, La Londe-les-Maures (83)

Contexte local

Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Dans le secteur d'étude :

Cette espèce est extrêmement bien représentée localement mais est très sensible aux modifications de son habitat. Les menaces qui pèsent sur elles sont l'urbanisation et l'altération de son habitat indirecte (modification du régime hydrique) ou directe (sur-fréquentation, sur-pâturage).

Dans la zone d'étude :

Vingt-trois individus fleuris ont été recensés au sein d'une prairie à Sérapias au nord du lieu-dit « Miramar ».

Cette station est extrêmement importante pour la conservation de l'espèce localement puisqu'elle correspond à une station ancienne et augmente la répartition connue de l'espèce vers le nord dans ce secteur.



Sérapias à petites fleurs (Serapias parviflora Parl., 1837)

Protection	France	✓	Région	-
Livre/liste rouge nat.	Tome 1	-	Tome 2	-
Liste rouge	France	NT	Région	LC

Autre(s) statut (s) CITES
Répartition mondiale	Euryméditerranéenne
Répartition française	Corse et surtout littoral de Bretagne, Golfe de Gascogne et Midi
Habitats d'espèce, écologie	Géophyte à tubercule des pelouses mésophiles à mésohygrophiles surtout acidiphiles de 0 à 600 m d'altitude

Menaces Urbanisation



M. DALLIET, 10/05/2016, La Londe-les-Maures (83)

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

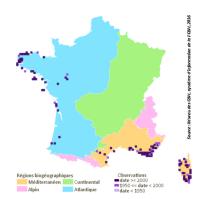
Cette espèce est extrêmement bien représentée dans le secteur entre la presqu'île de Giens et le Cap Bénat. La principale menace qui pèse sur elle est l'urbanisation.

Dans la zone d'étude :

Cinquante-neuf individus fleuris et fânés ont été observée en deux localités de la zone d'étude :

- une station au niveau du lieu-dit « Les Bormettes » (1 ind.) au sein d'une friche :
- une station au nord du lieu-dit « Miramar » (58 ind.) au sein d'une prairie à Sérapias.

Ces station présente une importance significative pour la conservation de l'espèce vu qu'elle se situe dans un secteur anciennement connu pour l'abriter et augmente ainsi sa répartition connue vers le nord.





Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



8.4.4.2 Espèces à enjeu local de conservation modéré

Espèces avérées



Échinophore épineuse (Echinophora spinosa L., 1753)

Protection	France	-	Région	✓
Livre rouge	Tome 1	-	Tome 2	-
Liste rouge	France	-	Région	NT
Autro(a) atatut (a)				

Autre(s) statut (s)				
Répartition mondiale	Ouest-méditerranéenne			
Répartition française	Littoral sableux du Midi et de Corse			
Habitats d'espèce, écologie	Hémicryptophyte des dunes vives			
Menaces	Urbanisation, sur-fréquentation estivale du littoral			





Dans le secteur d'étude :

Cette espèce est rare localement car liée aux milieux dunaires. Elle est menacée par l'urbanisation et la sur-fréquentation de ces milieux.

Dans la zone d'étude :

Une station de cette espèce a été avérée en 2015 par l'association INFLOVAR au niveau du lieu dit « Le Pansard » au niveau de l'arrière plage, devant un blockhauss (SILENE, 2016).

Cette station revêt une grande importance car faisant partie des seules stations présentent dans ce secteur de la Presqu'île de Giens et de la Londe-les-Maures.





Panic rampant (Panicum repens L., 1762)

Protection	France	-	Région	-
Livre rouge	Tome 1	-	Tome 2	\checkmark
Liste rouge	France	-	Région	VU
Autre(s) statut (s)	-			

Répartition mondiale	Paléotropical
Répartition française	Littoral Corse et du Var (région d'Hyères)
	Géophyte à rhizome des pelouses psammophiles ouvertes arrière-dunaires
Menaces	Urbanisation, sur-fréquentation estivale, dynamique naturelle

Contexte local



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



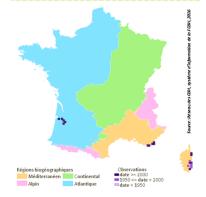
Dans le secteur d'étude :

Cette espèce est localisée au secteur d'Hyères et de la Londe-les-Maures au sein des milieux dunaires présents. Elle est notamment menacée par l'urbanisation et la sur-fréquentation estivale.

Dans la zone d'étude :

Six stations de cette espèce, dont quatre au sein de la zone d'étude, ont été avérées en 2013 par le CBNMED au niveau du lieu dit « Le Pansard » au niveau des pelouses psammophiles littorales (SILENE, 2016).

Ces stations font partie d'un chapelet de stations présent sur le littoral entre le Tombolo de la presqu'île de Giens et le Cap Bénat.



Euphorbe de Terracine (Euphorbia terracina L., 1762)

Protection	France	-	Région	\checkmark
Livre rouge	Tome 1	-	Tome 2	\checkmark
Liste rouge	France	LC	Région	LC

Autre(s) statut (s) Déterminante ZNIEFF-LR

Répartition mondiale Méditerranéenne Répartition française Midi et Corse

Habitats d'espèce, écologie Thérophyte/Hémicryptophyte/Chaméphyte des pelouses et friches thermophiles de 0 à 200 m.

d'altitude

Menaces Aménagements et urbanisation du littoral sableux



M. DALLIET, 14/06/2016, La Londe-les-Maures (83)

Contexte local

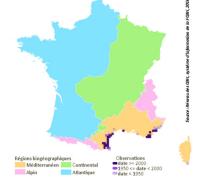
Dans le secteur d'étude :

Cette espèce semble bien représentée mais sa répartition est ponctuelle car liées à des milieux spécifiques. Elle est notamment menacée par l'urbanisation et la dynamique naturelle.

Dans la zone d'étude :

Cette espèce a été observée par le CBNMED et le PN de Port Cros en 2006 sur la commune de la Londe-les-Maures, notamment au niveau des Bormettes au sein des friches longeant le Pansard mais également au sein d'une dune dégradée de la plage à l'est de l'embouchure (SILENE, 2016).

En 2016, l'ensemble des individus a été observé au sein de la dune dégradée de la plage à l'est de l'embouchure. Du fait d'une faible pression de prospection vis-à-vis de la surface à couvrir l'ensemble des autres stations historiques n'ont pu être vérifiées mais peuvent être considérées comme toujours présentes.



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)





Ré_l Ré

Caroubier (Ceratonia siliqua L., 1753)

Protection	France	\checkmark	Région	-
Livre rouge	Tome 1	-	Tome 2	✓
Liste rouge	France	NT	Région	LC
Autre(s) statut (s) -			
épartition mondiale	Arabique			
épartition française			naturalisé), planté a nne, Corse comprise	

Habitats d'espèce, Phanérophyte des matorrals écologie thermoméditerranéens (à l'état naturalisé)

Menaces Urbanisation, incendies



Contexte local

Dans le secteur d'étude :

Cette espèce n'est localement connue que de la Londe-les-Maures. En effet, les autres populations se trouvent autour de Toulon, sur les îles d'Hyères et le long de la corniche des Maures. La principale menace qui pèse sur cette espèce est donc l'urbanisation.

Dans la zone d'étude :

Le Caroubier est anciennement cité en 1977(SILENE, 2016) en rive droite du Pansard, au niveau du méandre du torrent au nord du lieu-dit « Le Moulin Vieux »

En 2016, un individu âgé a été observé entre des vignes et une rue descendant vers le lieu-dit « Les Bormettes ». L'origine de cette individu en bord de voirie est vraisemblablement la plantation bien que la conservation d'un individu sub-naturel n'est pas à exclure.

Les populations dans la zone d'étude revêtent une importance siginificative pour la conservation de l'espèce car elles sont localisées à l'est de la répartition de l'espèce dans ce secteur, entre la presqu'île de Giens et la Londe-les-Maures.





Astragale double-scie (Astragalus pelecinus (L.) Barneby, 1964 [= Biserrula pelecinus L., 1753])

Protection	France	-	Région	✓
Livre rouge	Tome 1	-	Tome 2	-
Liste rouge	France	-	Région	LC

Autre(s) statut (s)

Répartition mondiale Méditerranéenne

Répartition française Provence siliceuse, Roussillon, Corse

Habitats d'espèce, écologie (notamment olivettes) de 0 à 600 m d'altitude

Menaces Urbanisation



M.DALLIET, 10/05/2016, La Londe-les-Maures (83)





Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Dans le secteur d'étude :

Cette espèce peut être bien représentée du fait de sa capacité de colonisation des milieux remaniés. Le secteur d'étude correspond à la limite sud-ouest de la répartition de l'espèce en Provence siliceuse. La principale menace de l'espèce est l'urbanisation.

Dans la zone d'étude :

Au total, plusieurs centaines d'individus (estimation entre 400 et 500 individus) ont été observés sur les berges réhabilitées du Maravenne et au sein de la friche le bordant au niveau du lieu les « Bormettes ».

Ces stations revêtent une relative importance pour la conservation de l'espèce du fait de leur rôle dans la dispersion de l'espèce.



Alpiste aquatique (Phalaris aquatica L., 1755)

Protection	France	-	Région	✓
Livre rouge	Tome 1	-	Tome 2	-
Liste rouge	France	-	Région	LC
Autre(s) statut (s)	-			

Répartition mondiale Ouest-méditerranéenne

Répartition française Midi et Corse (occasionnel ailleurs)

Habitats d'espèce, écologie 400 m d'altitude

Menaces Urbanisation et la fermeture des milieux.



M. DALLIET, 10/05/16, Londe-les-Maures (83)

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

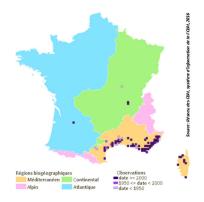
L'espèce est bien représentée localement notamment dans l'agglomération toulonnaise à l'ouest du secteur. Elle est plus sporadique dans les Maures, à l'est. Les principales menaces qui pèsent sur elle sont l'urbanisation et le changement des pratiques agricoles.

Dans la zone d'étude :

Plusieurs centaines d'individus (estimation entre 700 et 800 individus) ont été avérées au sein des friches, en bords de culture, de routes et de cours d'eau. Cet effectif se décompose en sept loclalités :

- la station sur le Maravenne en bord de la RN 98 (50-60 ind.) dans le cours d'eau et en bord de route;
- la station à l'est du lieu-dit « Le Bastidon » (40-50 ind.) dans une clairière forestière dégradée;
- la station au sud du camping « La Brulade » (1-10 ind.) en bord de vignoble;
- la station du lieu-dit « Les Bormettes » (1-10 ind.) au sein d'une friche :
- la station du lieu-dit « Miramar » (500-600 ind.) en bordure d'une culture maraîchère mais labouré lors du passage du mois de juin 2016 :
- la station à l'est du lieu-dit « Le Plan » (10-20 ind.) au sein d'un fossé en partie bétonnée;
- la station à l'ouest du lieu-dit « Le Plan » (50-60 ind.) en bord de culture horticole et au sein d'un fossé bordant une Tamaricaie.

Ces stations présentent une importance relative quant à la conservation de l'espèce vu qu'elles représentent le lien entre les populations de l'aire toulonnaise et celles plus sporadiques du massif des Maures.





Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



8.4.4.3 Espèces avérées à enjeu local de conservation faible

Photo	Nom de l'espèce	Statuts de protection	Commentaires
	Romulée ramifiée (Romulea ramiflora Ten., 1827)	-	Plusieurs dizaines de pieds répartis le long des chemins traversant la pinède littorale du lieu-dit « Le Pansard »
-	Anthémis précoce (Chamaemelum fuscatum (Brot.) Vasc., 1967)	-	Espèce citée en 2016 par le CBNMED en bord de piste longeant le Pansard (SILENE, 2016). Or de nombreux milieux favorables sont présents aux abords de la zone d'étude (vignoble notamment)

8.4.4.4 Cas particuliers

- Espèce protégée sub-spontanée
 - □ Palmier nain (Chamaerops humilis L., 1753)

Un individu de cette espèce a été avéré sur le haut de la rive droite du Pansard (planche 4, Atlas cartographique) en contexte forestier débroussaillé. L'origine de cet individu est incertaine du fait de sa localisation au sein d'un habitat peu favorable laissant à penser qu'il s'agit d'un individu sub-spontané issu d'individus horticoles présents à proximité.



Individu de Palmier nain observé en rive droite de du Pansard M. DALLIET, 10/05/2016, La Londe-les-Maures (83)



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Espèces exotiques à caractère envahissant

Au sein de la zone d'étude, de nombreuses espèces végétales exotiques à caractère envahissant ont été observées. Ces espèces sont listée ci-après.

Nom vernaculaire	Nom latin
Bambou	Phyllostachys Siebold & Zucc.
Arbre des Hottentots	Pittosporum tobira (Thunb.) W.T.Aiton, 1811
Bident feuillé	Bidens frondosa L., 1753
Brome purgatif	Bromus catharticus Vahl, 1791
Buisson ardent	Pyracantha coccinea M.Roem., 1847
Carpobrote	Carpobrotus N.E.Br., 1925
Chèvrefeuille du Japon	Lonicera japonica Thunb., 1784
Eucalyptus	Eucalyptus globulus Labill., 1800
Euphorbe prostrée	Euphorbia prostrata Aiton, 1789
Ailanthe	Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916
Herbe de la Pampa	Cortaderia selloana (Schult. & Schult.F.) Asch. & Graebn., 1900
Luzerne en arbre	Medicago arborea L., 1753
Mimosa argenté	Acacia dealbata Link, 1822
Mimosa à feuilles de Saule	Acacia saligna (Labill.) H.L.Wendl., 1820
Mosquitograss	Dasypyrum villosum (L.) P.Candargy, 1901
Oponce	Opuntia (L.) Mill., 1754
Oxalis articulé	Oxalis articulata Savigny, 1798
Paspale dilaté	Paspalum dilatatum Poir., 1804
Platane à feuilles d'érable	Platanus x hispanica Mill. Ex Münchh., 1770
Robinier faux-acacia	Robinia pseudoacacia L., 1753
Sorgho d'Alep	Sorghum halepense (L.) Pers., 1805
Souchet vigoureux	Cyperus eragrostis Lam., 1791
Tamaris très ramifié	Tamarix ramosissima Ledeb., 1829
Vigne-vierge commune	Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922
Yucca	Yucca filamentosa L., 1753



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



8.4.4.5 Liste des espèces végétales observées

Relevé effectué par Paul FABRE, les 29-30/03/2016, et Martin DALLIET, les 09-10/05/2016, 14-15/06/2016 et 21/06/2016.

La nomenclature est conforme au référentiel taxonomique TAXREF v8.0 (Inventaire National du Patrimoine Naturel, 2014).

Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de protection	Autres Statuts	Zone humide
Fabaceae	Acacia dealbata Link, 1822	Mimosa argenté, Mimosa des fleuristes, Mimosa de Bormes			
Fabaceae	Acacia saligna (Labill.) H.L.Wendl., 1820	Mimosa à feuilles de Saule			
Acanthaceae	Acanthus mollis L., 1753	Acanthe à feuilles molles, Acanthe molle			
Poaceae	Aegilops geniculata Roth, 1797	Égilope ovale, Égilope ovoïde			
Amaryllidaceae	Agapanthus L'Hér., 1789	Agapanthe			
Poaceae	Agrostis capillaris L., 1753	Agrostide capillaire			
Poaceae	Agrostis stolonifera L., 1753	Agrostide stolonifère			ZH
Simaroubaceae	Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Faux-vernis du Japon, Vernis du Japon, Ailanthe			
Poaceae	Aira elegantissima Schur, 1853	Canche élégante, Aïra élégant			
Alismataceae	Alisma lanceolatum With., 1796	Plantain d'eau à feuilles lancéolées, Alisma lancéolée			ZH
Brassicaceae	Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx			
Betulaceae	Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne			ZH
Malvaceae	Althaea officinalis L., 1753	Guimauve officinale			ZH
Amaranthaceae	Amaranthus deflexus L., 1771	Amarante couchée, Amarante étalée			
Asteraceae	Andryala integrifolia L., 1753	Andryale à feuilles entières, Andryale à feuilles entières sinueuse, Andryale sinueuse			
Poaceae	Anisantha diandra (Roth) Tutin ex Tzvelev, 1963	Brome à deux étamines			
Poaceae	Anisantha rubens (L.) Nevski, 1934	Brome rouge			
Poaceae	Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile			
Pteridaceae	Anogramma leptophylla (L.) Link, 1841	Anogramme à feuilles minces, Grammitis			
Asteraceae	Anthemis arvensis L., 1753	Anthémis des champs, Camomille sauvage			
Brassicaceae	Arabis hirsuta (L.) Scop., 1772	Arabette poilue, Arabette hérissée			
Ericaceae	Arbutus unedo L., 1753	Arbousier commun, Arbre aux fraises			
Asteraceae	Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune, Herbe de feu			
Araceae	Arum italicum Mill., 1768	Gouet d'Italie, Pied-de- veau			





Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de protection	Autres Statuts	Zone humide
Poaceae	Arundo donax L., 1753	Canne de Provence, Grand roseau			ZH
Asparagaceae	Asparagus acutifolius L., 1753	Asperge sauvage			
Asparagaceae	Asparagus officinalis L., 1753	Asperge officinale			
Xanthorrhoeaceae	Asphodelus cerasiferus J.Gay, 1857	Asphodèle de Chambeiron, Asphodèle- cerise			
Aspleniaceae	Asplenium onopteris L., 1753	Doradille des ânes, Asplénium Onoptéris			
Fabaceae	Astragalus pelecinus (L.) Barneby, 1964	Biserrule en forme de hache	PACA, LR		
Poaceae	Avena barbata Pott ex Link, 1799	Avoine barbue			
Poaceae	Avena sativa L., 1753	Avoine cultivée			
Orobanchaceae	Bartsia trixago L., 1753	Bellardie, Bartsie trixago, Bellardie Germandrée			
Amaranthaceae	Beta vulgaris L., 1753	Betterave commune, Bette-épinard			
Asteraceae	Bidens frondosa L., 1753	Bident feuillé, Bident à fruits noirs, Bident feuillu			ZH
Fabaceae	Bituminaria bituminosa (L.) C.H.Stirt., 1981	Trèfle bitumeux, Trèfle bitumineux			
Gentianaceae	Blackstonia perfoliata (L.) Huds., 1762	Chlorette, Chlore perfoliée			
Cyperaceae	Bolboschoenus maritimus (L.) Palla, 1905	Scirpe maritime, Rouche			ZH
Boraginaceae	Borago officinalis L., 1753	Bourrache officinale			
Poaceae	Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois, Brome des bois			
Poaceae	Briza maxima L., 1753	Brize élevée, Grande Brize			
Poaceae	Bromus catharticus Vahl, 1791	Brome faux Uniola, Brome purgatif			
Poaceae	Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou			
Brassicaceae	Bunias erucago L., 1753	Bunias fausse-roquette, Roquette des champs			
Brassicaceae	Cakile maritima Scop., 1772	Cakilier, Roquette de mer			
Campanulaceae	Campanula rapunculus L., 1753	Campanule raiponce			
Brassicaceae	Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à- pasteur, Bourse-de- capucin			
Asteraceae	Carduus pycnocephalus L., 1763	Chardon à tête dense, Chardon à capitules denses			
Cyperaceae	Carex cuprina (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern., 1863	Laîche cuivrée			ZH
Cyperaceae	Carex distachya Desf., 1799	Laîche à longues bractées			
Cyperaceae	Carex divisa Huds., 1762	Laîche divisée			ZH
Cyperaceae	Carex divulsa Stokes, 1787	Laîche écartée			
Cyperaceae	Carex halleriana Asso, 1779	Laîche de Haller			
Cyperaceae	Carex pendula Huds., 1762	Laîche à épis pendants, Laîche pendante			ZH





Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de protection	Autres Statuts	Zone humide
Cyperaceae	Carex punctata Gaudin, 1811	Laîche ponctuée	PACA		ZH
Aizoaceae	Carpobrotus N.E.Br., 1925	Carpobrote			
Poaceae	Catapodium rigidum (L.) C.E.Hubb., 1953	Pâturin rigide, Desmazérie rigide			
Cannabaceae	Celtis australis L., 1753	Micocoulier de provence, Falabreguier			
Asteraceae	Centaurea paniculata L., 1753	Centaurée à panicule, Centaurée paniculée			
Gentianaceae	Centaurium erythraea Rafn, 1800	Érythrée petite-centaurée			
Caprifoliaceae	Centranthus ruber (L.) DC., 1805	Centranthe rouge, Valériane rouge			
Caryophyllaceae	Cerastium brachypetalum Desp. ex Pers., 1805	Céraiste à pétales courts			
Fabaceae	Ceratonia siliqua L., 1753	Caroubier	PN	LR2	
Arecaceae	Chamaerops humilis L., 1753	Chamaerops nain, Doum, Palmier nain	PN	LR1	
Characeae	Chara Linnaeus, 1753				
Amaranthaceae	Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc, Senousse			
Asteraceae	Cichorium intybus L., 1753	Chicorée sauvage			
Asteraceae	Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé			
Cistaceae	Cistus albidus L., 1753	Ciste blanc, Ciste mâle à feuilles blanches			
Cistaceae	Cistus monspeliensis L., 1753	Ciste de Montpellier			
Cistaceae	Cistus salviifolius L., 1753	Ciste à feuilles de sauge, Mondré			
Lamiaceae	Clinopodium vulgare L., 1753	Sariette commune, Grand Basilic			
Convolvulaceae	Convolvulus althaeoides L., 1753	Liseron fausse mauve, Liseron fausse Guimauve			
Convolvulaceae	Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des haies, Vrillée			
Convolvulaceae	Convolvulus sepium L., 1753	Liset, Liseron des haies			ZH
Poaceae	Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la Pampa, Roseau à plumes			
Asteraceae	Cota tinctoria (L.) J.Gay ex Guss., 1844	Anthémis des teinturiers, Cota des teinturiers			
Rosaceae	Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai			
Apiaceae	Crithmum maritimum L., 1753	Criste marine, Fenouil marin, Perce-pierre, Cassepierre			
Rosaceae	Cydonia oblonga Mill., 1768	Cognassier commun			
Asteraceae	Cynara scolymus L., 1753	Artichaut			
Poaceae	Cynodon dactylon (L.) Pers., 1805	Cynodon dactyle			
Poaceae	Cynosurus echinatus L., 1753	Crételle hérissée, Crételle épineuse			
Cyperaceae	Cyperus eragrostis Lam., 1791	Souchet vigoureux, Souchet robuste			ZH
Cyperaceae	Cyperus longus L., 1753	Souchet long, Souchet odorant			ZH





Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de protection	Autres Statuts	Zone humide
Fabaceae	Cytisus spinosus (L.) Bubani, 1899	Cytise épineux			
Fabaceae	Cytisus villosus Pourr., 1788	Genêt velu, Cytise velu			
Poaceae	Dactylis glomerata subsp. hispanica (Roth) Nyman, 1882	Dactyle d'Espagne			
Poaceae	Dasypyrum villosum (L.) P.Candargy, 1901	Mosquitograss			
Apiaceae	Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte		LR2	
Caryophyllaceae	Dianthus armeria L., 1753	Oeillet velu, Armoirie, Oeillet à bouquet			
Cistaceae	Diatelia tuberaria (L.) Demoly, 2011	Hélianthème ligneux			
Dioscoreaceae	Dioscorea communis (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Sceau de Notre Dame			
Brassicaceae	Diplotaxis tenuifolia (L.) DC., 1821	Diplotaxe vulgaire, Roquette jaune			
Asteraceae	Dittrichia graveolens (L.) Greuter, 1973	Inule fétide, Inule à forte odeur			
Asteraceae	Dittrichia viscosa (L.) Greuter, 1973	Inule visqueuse			
Fabaceae	Dorycnium hirsutum (L.) Ser., 1825	Dorycnium hirsute, Dorycnie hirsute			
Fabaceae	Dorycnium rectum (L.) Ser., 1825	Dorycnium dréssé, Dorycnie dressée			ZH
Cucurbitaceae	Ecballium elaterium (L.) A.Rich., 1824	Concombre d'âne, Momordique, Concombre sauvage			
Poaceae	Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812	Échinochloé Pied-de- coq, Pied-de-coq			
Boraginaceae	Echium plantagineum L., 1771	Vipérine à feuilles de plantain, Vipérine faux Plantain			
Boraginaceae	Echium vulgare L., 1753	Vipérine commune, Vipérine vulgaire			
Poaceae	Elytrigia juncea (L.) Nevski, 1936	Agropyre à feuilles de joncs, Chiendent à feuilles de Jonc			
Onagraceae	Epilobium hirsutum L., 1753	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute			ZH
Equisetaceae	Equisetum ramosissimum Desf., 1799	Prêle très rameuse, Prêle rameuse			
Geraniaceae	Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire			
Myrtaceae	Eucalyptus globulus Labill., 1800	Eucalyptus, Gommier bleu			
Asteraceae	Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau			ZH
Euphorbiaceae	Euphorbia biumbellata Poir., 1789	Euphorbe à double ombelle			
Euphorbiaceae	Euphorbia characias L., 1753	Euphorbe des vallons			
Euphorbiaceae	Euphorbia exigua L., 1753	Euphorbe fluette			
Euphorbiaceae	Euphorbia helioscopia L., 1753	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues			
Euphorbiaceae	Euphorbia prostrata Aiton, 1789	Euphorbe prostrée			





Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de protection	Autres Statuts	Zone humide
Euphorbiaceae	Euphorbia segetalis L., 1753	Euphorbe des moissons			
Euphorbiaceae	Euphorbia terracina L., 1762	Euphorbe de Terracine	LR, PACA	LR2	
Moraceae	Ficus carica L., 1753	Figuier d'Europe			
Asteraceae	Filago pyramidata L., 1753	Cotonnière spatulée, Cotonnière à feuilles spatulées			
Apiaceae	Foeniculum vulgare Mill., 1768	Fenouil commun			
Oleaceae	Fraxinus angustifolia Vahl, 1804	Frêne à feuilles étroites			ZH
Papaveraceae	Fumaria capreolata L., 1753	Fumeterre grimpante, Fumeterre capréolée			
Asteraceae	Galactites tomentosus Moench, 1794	Chardon laiteux			
Geraniaceae	Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées			
Geraniaceae	Geranium molle L., 1753	Géranium à feuilles molles			
Geraniaceae	Geranium robertianum L., 1753	Herbe à Robert			
Geraniaceae	Geranium rotundifolium L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette			
Asteraceae	Glebionis segetum (L.) Fourr., 1869	Chrysanthème des moissons, Chrysanthème des blés			
Amaranthaceae	Halimione portulacoides (L.) Aellen, 1938	Obione faux pourpier, Obione Pourpier			ZH
Araliaceae	Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean			
Asteraceae	Hedypnois rhagadioloides (L.) F.W.Schmidt, 1795	Hedypnois faux rhagadiole, Bonne-nuit- les-petits, Hédipnoïs de Crète			
Apiaceae	Helosciadium nodiflorum (L.) W.D.J.Koch, 1824	Ache nodiflore			ZH
Caryophyllaceae	Herniaria hirsuta L., 1753	Herniaire velue			
Asteraceae	Hieracium picroides Vill., 1812	Épervière jaune pâle			
Poaceae	Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard			
Poaceae	Hordeum marinum Huds., 1778	Orge maritime, Orge marine			ZH
Poaceae	Hordeum murinum L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat			
Poaceae	Hyparrhenia hirta (L.) Stapf, 1919	Thatching Grass			
Hypericaceae	Hypericum australe Ten., 1826	Millepertuis austral, Millepertuis du Midi			
Hypericaceae	Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean			
Asteraceae	Hypochaeris glabra L., 1753	Porcelle glabre, Porcelle des sables			
Iridaceae	Iris pseudacorus L., 1753	Iris faux acore, Iris des marais			ZH
Cyperaceae	Isolepis setacea (L.) R.Br., 1810	Scirpe sétacé, Isolépis sétacé			ZH





Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de protection	Autres Statuts	Zone humide
Juncaceae	Juncus acutus L., 1753	Jonc aigu, Jonc à tépales pointus			ZH
Juncaceae	Juncus articulatus L., 1753	Jonc à fruits luisants, Jonc à fruits brillants			ZH
Juncaceae	Juncus bufonius L., 1753	Jonc des crapauds			ZH
Juncaceae	Juncus maritimus Lam., 1794	Jonc maritime			ZH
Juncaceae	Juncus subnodulosus Schrank, 1789	Jonc à tépales obtus, Jonc à fleurs obtuses			ZH
Plantaginaceae	Kickxia commutata (Bernh. ex Rchb.) Fritsch, 1897	Linaire grecque, Linaire changée	PN		ZH
Plantaginaceae	Kickxia elatine (L.) Dumort., 1827	Linaire élatine			
Asteraceae	Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariole, Escarole			
Poaceae	Lagurus ovatus L., 1753	Lagure queue-de-lièvre, Gros-minet			
Lamiaceae	Lamium maculatum (L.) L., 1763	Lamier maculé, Lamier à feuilles panachées			
Pinaceae	Larix decidua Mill., 1768	Mélèze d'Europe, Pin de Briançon			
Fabaceae	Lathyrus aphaca L., 1753	Gesse aphylle, Gesse sans feuilles			
Fabaceae	Lathyrus clymenum L., 1753	Gesse climène			
Fabaceae	Lathyrus hirsutus L., 1753	Gesse hérissée, Gesse hirsute			
Fabaceae	Lathyrus pratensis L., 1753	Gesse des prés			
Lauraceae	Laurus nobilis L., 1753	Laurier-sauce			
Lamiaceae	Lavandula stoechas L., 1753	Lavande papillon, Lavande Stéchade			
Brassicaceae	Lepidium didymum L., 1767	Passerage didyme			
Brassicaceae	Lepidium draba L., 1753	Passerage drave , Pain- blanc			
Plumbaginaceae	Limonium narbonense Mill., 1768	Statice de Narbonne, Saladelle de Narbonne			ZH
Linaceae	Linum catharticum L., 1753	Lin purgatif			
Linaceae	Linum usitatissimum subsp. angustifolium (Huds.) Thell., 1912	Lin bisannuel			
Brassicaceae	Lobularia maritima (L.) Desv., 1815	Lobulaire maritime, Alysse maritime			
Asteraceae	Logfia gallica (L.) Coss. & Germ., 1843	Cotonnière de France			
Poaceae	Lolium multiflorum Lam., 1779	Ivraie multiflore, Ray- grass d'Italie			
Poaceae	Lolium temulentum L., 1753	Ivraie enivrante, Ray- grass commun		LR2	
Caprifoliaceae	Lonicera japonica Thunb., 1784	Chèvrefeuille du Japon			
Fabaceae	Lotus angustissimus L., 1753	Lotier grêle, Lotier à gousses très étroites			
Fabaceae	Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la- mariée			
Fabaceae	Lupinus angustifolius L., 1753	Lupin réticulé, Lupin bleu			
Caryophyllaceae	Lychnis flos-cuculi L., 1753	Oeil-de-perdrix			ZH





Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de protection	Autres Statuts	Zone humide
Boraginaceae	Lycopsis arvensis L., 1753	Lycopside des champs			
Primulaceae	Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge, Fausse Morgeline			
Primulaceae	Lysimachia foemina (Mill.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron bleu			
Primulaceae	Lysimachia vulgaris L., 1753	Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire			ZH
Lythraceae	Lythrum hyssopifolia L., 1753	Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope	RA		ZH
Lythraceae	Lythrum junceum Banks & Sol., 1794	Salicaire-jonc			ZH
Lythraceae	Lythrum salicaria L., 1753	Salicaire commune, Salicaire pourpre			ZH
Malvaceae	Malva olbia (L.) Alef., 1862	Lavatère d'Hyères			
Malvaceae	Malva parviflora L., 1753	Mauve à petites fleurs			
Malvaceae	Malva sylvestris L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve			
Fabaceae	Medicago arabica (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée			
Fabaceae	Medicago arborea L., 1753	Luzerne en arbre			
Fabaceae	Medicago disciformis DC., 1813	Luzerne à fruits en disque			
Fabaceae	Medicago rigidula (L.) All., 1785	Luzerne de Gérard, Luzerne rigide			
Poaceae	Melica ciliata L., 1753	Mélique ciliée			
Poaceae	Melica uniflora Retz., 1779	Mélique uniflore			
Fabaceae	Melilotus sulcatus Desf., 1799	Mélilot sillonné			
Lamiaceae	Mentha pulegium L., 1753	Menthe pouliot			ZH
Lamiaceae	Mentha spicata L., 1753	Menthe en épi, Menthe verte			ZH
Lamiaceae	Mentha suaveolens Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes			ZH
Asparagaceae	Muscari comosum (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet, Muscari chevelu			
Myrtaceae	Myrtus communis L., 1753	Myrte commun			
Amaryllidaceae	Narcissus tazetta L., 1753	Narcisses à bouquet jaune, Narcisse-à- bouquet			ZH
Apocynaceae	Nerium oleander L., 1753	Nérion laurier-rose	PN	LR1	ZH
Ranunculaceae	Nigella damascena L., 1753	Nigelle de Damas, Herbe de Capucin			
Oleaceae	Olea europaea L., 1753	Olivier d'Europe			
Poaceae	Oloptum miliaceum (L.) Röser & Hamasha, 2012	Piptathère faux Millet			
Cactaceae	Opuntia (L.) Mill., 1754	Oponce			
Fabaceae	Ornithopus compressus L., 1753	Ornithope comprimé			
Fabaceae	Ornithopus pinnatus (Mill.) Druce, 1907	Ornithope penné			
Santalaceae	Osyris alba L., 1753	Rouvet blanc			
Oxalidaceae	Oxalis articulata Savigny, 1798	Oxalis articulé			





Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de protection	Autres Statuts	Zone humide
Oxalidaceae	Oxalis corniculata L., 1753	Oxalis corniculé, Trèfle jaune			
Asteraceae	Pallenis spinosa (L.) Cass., 1825	Pallénis épineux			
Amaryllidaceae	Pancratium maritimum L., 1753	Lys de mer, Lis maritime, Lis des sables	PACA		
Papaveraceae	Papaver rhoeas L., 1753	Coquelicot			
Papaveraceae	Papaver somniferum L., 1753	Pavot somnifère, Pavot officinal			
Orobanchaceae	Parentucellia viscosa (L.) Caruel, 1885	Bartsie visqueuse			ZH
Urticaceae	Parietaria judaica L., 1756	Pariétaire des murs, Pariétaire de Judée, Pariétaire diffuse			
Vitaceae	Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune			
Poaceae	Paspalum dilatatum Poir., 1804	Paspale dilaté			
Polygonaceae	Persicaria maculosa Gray, 1821	Renouée Persicaire			
Caryophyllaceae	Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère			
Poaceae	Phalaris aquatica L., 1755	Alpiste aquatique	PACA		
Poaceae	Phalaris paradoxa L., 1763	Alpiste paradoxal	PACA		
Oleaceae	Phillyrea angustifolia L., 1753	Alavert à feuilles étroites			
Poaceae	Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau			ZH
Poaceae	Phyllostachys Siebold & Zucc.				
Pinaceae	Pinus halepensis Mill., 1768	Pin d'Alep, Pin blanc, Pin blanc de Provence			
Pinaceae	Pinus pinea L., 1753	Pin parasol, Pin pignon, Pin d'Italie			
Anacardiaceae	Pistacia lentiscus L., 1753	Lentisque, Arbre au mastic			
Fabaceae	Pisum sativum L., 1753	Pois cultivé			
Pittosporaceae	Pittosporum tobira (Thunb.) W.T.Aiton, 1811	Arbre des Hottentots			
Plantaginaceae	Plantago afra L., 1762	Plantain pucier			
Plantaginaceae	Plantago coronopus L., 1753	Plantain corne-de-cerf			
Plantaginaceae	Plantago lagopus L., 1753	Plantain queue de lièvre, Plantain Pied-de-lièvre			
Plantaginaceae	Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures			
Plantaginaceae	Plantago major L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet			
Plantaginaceae	Plantago media L., 1753	Plantain moyen			
Platanaceae	Platanus x hispanica Mill. ex Münchh., 1770	Platane à feuilles d'érable			
Poaceae	Poa annua L., 1753	Pâturin annuel			
Poaceae	Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés			
Caryophyllaceae	Polycarpon tetraphyllum (L.) L., 1759	Polycarpon à quatre feuilles, Polycarpe à quatre feuilles			





Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de protection	Autres Statuts	Zone humide
Polygonaceae	Polygonum aviculare L., 1753	Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse			
Polygonaceae	Polygonum maritimum L., 1753	Renouée maritime			
Poaceae	Polypogon monspeliensis (L.) Desf., 1798	Polypogon de Montpellier			ZH
Salicaceae	Populus alba L., 1753	Peuplier blanc			ZH
Salicaceae	Populus nigra L., 1753	Peuplier commun noir, Peuplier noir			ZH
Portulacaceae	Portulaca oleracea L., 1753	Pourpier potager			
Rosaceae	Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille			
Rosaceae	Poterium sanguisorba L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés			
Rosaceae	Prunus dulcis (Mill.) D.A.Webb, 1967	Amandier amer			
Dennstaedtiaceae	Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879	Ptéridion aigle			
Rosaceae	Pyracantha coccinea M.Roem., 1847	Buisson ardent			
Fagaceae	Quercus ilex L., 1753	Chêne vert			
Fagaceae	Quercus pubescens Willd., 1805	Chêne pubescent			
Fagaceae	Quercus suber L., 1753	Chêne liège, Surier			
Ranunculaceae	Ranunculus monspeliacus L., 1753	Renoncule de Montpellier			
Ranunculaceae	Ranunculus muricatus L., 1753	Renoncule à petites pointes, Pied-de-coq			ZH
Ranunculaceae	Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante			ZH
Brassicaceae	Raphanus raphanistrum L., 1753	Ravenelle, Radis sauvage			
Resedaceae	Reseda phyteuma L., 1753	Réséda raiponce			
Asteraceae	Rhagadiolus edulis Gaertn., 1791	Rhagadiole comestible			
Rhamnaceae	Rhamnus alaternus L., 1753	Nerprun Alaterne, Alaterne			
Fabaceae	Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge			
Iridaceae	Romulea ramiflora Ten., 1827	Romulée ramifiée			
Rosaceae	Rosa agrestis Savi, 1798	Rosier des haies, Églantier agreste			
Poaceae	Rostraria cristata (L.) Tzvelev, 1971	Fausse fléole, Rostraria à crête, Koelérie fausse Fléole			
Rosaceae	Rubus caesius L., 1753	Rosier bleue, Ronce à fruits bleus			ZH
Rosaceae	Rubus ulmifolius Schott, 1818	Rosier à feuilles d'orme, Ronce à feuilles d'Orme			
Polygonaceae	Rumex bucephalophorus L., 1753	Oseille tête-de-bœuf, Rumex Tête-de-boeuf			
Polygonaceae	Rumex conglomeratus Murray, 1770	Patience agglomérée, Oseille agglomérée			
Polygonaceae	Rumex crispus L., 1753	Rumex crépu			
Polygonaceae	Rumex pulcher L., 1753	Patience élégante, Rumex joli			
Asparagaceae	Ruscus aculeatus L., 1753	Fragon, Petit houx, Buis piquant			





Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de protection	Autres Statuts	Zone humide
Amaranthaceae	Salicornia patula Duval-Jouve, 1868	Salicorne étalée			ZH
Salicaceae	Salix alba L., 1753	Saule blanc, Saule commun			ZH
Amaranthaceae	Salsola soda L., 1753	Soude commune			ZH
Lamiaceae	Salvia verbenaca L., 1753	Sauge fausse-verveine			
Primulaceae	Samolus valerandi L., 1753	Samole de Valerand, Mouron d'eau			ZH
Caryophyllaceae	Saponaria officinalis L., 1753	Saponaire officinale, Savonnière, Herbe à savon			
Caprifoliaceae	Scabiosa atropurpurea L., 1753	Scabieuse pourpre foncé, Scabieuse des jardins			
Poaceae	Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv., 1812	Fétuque des prés			
Cyperaceae	Scirpoides holoschoenus (L.) Soják, 1972	Scirpe-jonc			ZH
Asteraceae	Scolymus hispanicus L., 1753	Scolyme d'Espagne, Chardon d'Espagne			
Fabaceae	Scorpiurus muricatus L., 1753	Chenillette à fruits portant des pointes, Chenillette sillonée			
Poaceae	Secale cereale L., 1753	Seigle			
Asteraceae	Senecio vulgaris L., 1753	Séneçon commun			
Orchidaceae	Serapias neglecta De Not., 1844	Sérapias négligé	PN		
Orchidaceae	Serapias parviflora Parl., 1837	Sérapias à petites fleurs	PN		
Orchidaceae	Serapias vomeracea (Burm.f.) Briq., 1910	Sérapias en soc, Sérapias à labelle long			
Rubiaceae	Sherardia arvensis L., 1753	Rubéole des champs, Gratteron fleuri			
Caryophyllaceae	Silene gallica L., 1753	Silène de France, Silène d'Angleterre			
Caryophyllaceae	Silene latifolia subsp. alba (Mill.) Greuter & Burdet, 1982	Compagnon blanc, Silène des prés			
Caryophyllaceae	Silene vulgaris (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé, Tapotte			
Asteraceae	Silybum marianum (L.) Gaertn., 1791	Chardon marie, Chardon marbré			
Brassicaceae	Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772	Moutarde			
Smilacaceae	Smilax aspera L., 1753	Salsepareille, Liseron épineux			
Apiaceae	Smyrnium olusatrum L., 1753	Maceron cultivé			
Solanaceae	Solanum nigrum L., 1753	Morelle noire			
Asteraceae	Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux			
Poaceae	Sorghum halepense (L.) Pers., 1805	Sorgho d'Alep, Herbe de Cuba			
Fabaceae	Spartium junceum L., 1753	Genêt d'Espagne, Spartier à tiges de jonc			
Caryophyllaceae	Spergula rubra (L.) D.Dietr., 1840	Sabline rouge			
Poaceae	Sporobolus pungens (Schreb.) Kunth, 1829	Sporobole piquant			





Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de protection	Autres Statuts	Zone humide
Lamiaceae	Stachys arvensis (L.) L., 1763	Épiaire des champs			
Tamaricaceae	Tamarix africana Poir., 1789	Tamaris d'Afrique	PN		
Tamaricaceae	Tamarix gallica L., 1753	Tamaris de France, Tamaris commun			
Tamaricaceae	Tamarix L., 1753	Tamaris			
Tamaricaceae	Tamarix ramosissima Ledeb., 1829	Tamaris très ramifié			
Asteraceae	Tolpis barbata (L.) Gaertn., 1791	Trépane barbue			
Apiaceae	Torilis arvensis (Huds.) Link, 1821	Torilis des champs			
Zygophyllaceae	Tribulus terrestris L., 1753	Croix de Malte, Tribule terrestre			
Fabaceae	Trifolium angustifolium L., 1753	Trèfle à folioles étroites, Queue-de-renard			
Fabaceae	Trifolium arvense L., 1753	Trèfle des champs, Pied de lièvre, Trèfle Pied-de- lièvre			
Fabaceae	Trifolium campestre Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance			
Fabaceae	Trifolium cherleri L., 1755	Trèfle de Cherler			
Fabaceae	Trifolium glomeratum L., 1753	Trèfle aggloméré, Petit Trèfle à boules			
Fabaceae	Trifolium L., 1753				
Fabaceae	Trifolium nigrescens Viv., 1808	Trèfle noircissant			
Fabaceae	Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet			
Fabaceae	Trifolium repens L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande			
Fabaceae	Trifolium resupinatum L., 1753	Trèfle renversé, Trèfle de Perse			
Fabaceae	Trifolium scabrum L., 1753	Trèfle rude, Trèfle scabre			
Fabaceae	Trifolium stellatum L., 1753	Trèfle étoilé			
Fabaceae	Trifolium subterraneum L., 1753	Trèfle semeur, Trèfle souterrain, Trèfle enterreur			
Asteraceae	Tripolium pannonicum (Jacq.) Dobrocz., 1962	Aster maritime, Aster de Hongrie			
Typhaceae	Typha angustifolia L., 1753	Massette à feuilles étroites			ZH
Typhaceae	Typha domingensis Pers., 1807	Massette de Saint- Domingue			
Typhaceae	Typha latifolia L., 1753	Massette à larges feuilles			ZH
Ulmaceae	Ulmus minor Mill., 1768	Petit orme, Orme cilié			
Asteraceae	Urospermum dalechampii (L.) Scop. ex F.W.Schmidt, 1795	Urosperme de Daléchamps			
Caprifoliaceae	Valerianella locusta (L.) Laterr., 1821	Mache doucette			
Scrophulariaceae	Verbascum sinuatum L., 1753	Molène sinuée			
Verbenaceae	Verbena officinalis L., 1753	Verveine officinale			
Plantaginaceae	Veronica anagallis-aquatica L., 1753	Véronique mouron-d'eau			ZH
Adoxaceae	Viburnum tinus L., 1753	Viorne tin, Fatamot			



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de protection	Autres Statuts	Zone humide
Fabaceae	Vicia cracca L., 1753	Vesce cracca, Jarosse			
Fabaceae	Vicia disperma DC., 1813	Vesce à deux graines			
Fabaceae	Vicia sativa L., 1753	Vesce cultivée, Poisette			
Fabaceae	Vicia tetrasperma (L.) Schreb., 1771	Vesce à quatre graines, Lentillon			
Apocynaceae	Vinca major L., 1753	Pervenche majeure			
Vitaceae	Vitis vinifera L. subsp. vinifera	Vigne cultivée			
Poaceae	Vulpia ciliata Dumort., 1824	Vulpie ambiguë, Vulpie ciliée			
Poaceae	Vulpia myuros (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat, Vulpie Queue-de-souris			
Asparagaceae	Yucca filamentosa L., 1753	Yucca			

Toutes les cartes relatives aux enjeux floristiques sont présentées dans l'Atlas cartographique joint à ce dossier.

8.4.5 Zones humides

8.4.5.1 Délimitation des zones humides au regard du critère végétation

Parmi les habitats naturels identifiés au sein de la zone d'étude, 12 types d'habitats sont cotés « H », c'est-à-dire caractéristiques de zones humides, d'après l'arrêté du 24 juin 2008. Ces types sont listés dans le paragraphe « habitats » ci-après.

Libellé EUNIS	Code EUNIS	Code CORINE biotopes	Code EUR28	Zone humide	Enjeu Local de Conservation	Surface
Milieux littoraux ouverts						
Marais salés méditerranéens à Juncus maritimus et Juncus acutus	A2.522	15.51	1410	ZH	Fort	0,42 ha
Milieux aquatiques et amphibies herbacés						
Formations à petits hélophytes des bords des eaux à débit rapide	C3.11	53.4	-	ZH	Modéré	
Roselières et formations de bordure à grands hélophytes autres que les roseaux	C3.2	53.1	-	ZH	Modéré	6,39 ha
Formations à Arundo donax	C3.32	53.62	-	ZH	Très faible	
Communautés amphibies rases méditerranéennes	C3.421	22.341	3170	ZH	Fort	
Milieux amphibies arbustifs						
Galeries à Laurier rose	F9.311	44.811	92D0	ZH	Très fort	Inclus dans
Fourrés ouest-méditerranéens de Tamaris	F9.3131	44.8131	92D0	ZH	Très fort	milieux forestiers riverains
Milieux herbacés méso-hygro à méso-xérophiles						
Phragmitaies normalement sans eau libre	D5.11	53.112	-	ZH	Faible	3,03 ha
Prairies à Serapias	E3.111	22.344	3120	ZH	Fort	1,14 ha



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Milieux forestiers riverains						
Forêts galeries tyrrhéniennes à Frêne et Aulne	G1.334	44.634	-	ZH	Fort	2,48

Ils représentent au total 13,46 ha.

Une expertise pédologique est donc nécessaire au sein et en limite de ces habitats cotés « H » afin de compléter l'évaluation de leur caractère humide.

8.4.5.2 Délimitation des zones humides au regard du critère pédologique

Afin de compléter la délimitation des zones humides pour le reste des habitats, une expertise pédologique s'appuyant sur des critères hydrologiques et topographiques a été réalisée.

Les sondages ont été réalisés en prenant en compte :

- la proximité de zones humides potentielles selon le SRCE;
- la proximité des habitats avérées en coté « H » ou dans les secteurs où les espèces hygrophiles recouvrent plus d'un 50% de la surface;
- la topographie, c'est-à-dire les zones les plus basses, les faibles pentes ou la présence de cuvettes topographiques qui pourraient avoir une fonction de rétention des eaux.

D'un point de vue géologique, la zone d'étude se trouve sur des alluvions et des collluvions wurmiennes du torrent de Pansard ainsi que par des dépôts marins tyrrhéniens dans sa partie finale en aval de la confluence avec le Maravenne.

Dix-huit sondages ont été réalisés dans la zone d'étude et dans les secteurs mentionnés ci-dessus. Etant donné la géologie du substrat, les activités anthropiques sur le sol et les traces d'hydromorphie repérées dans les profils, six types de sol ont été identifiés lors de la réalisation des sondages : le fluviosol, l'anthroposol, le thalassosol, le thalassosol à horizon rédoxique de profondeur, le thalassosol rédoxique et le thalassosol-rédoxisol (Baize & Girard, 1995 et 2008).

Fluviosol, non caractéristique de zones humides

/	
Descriptif	Sols alluviaux fluviatiles, non ou peu évolués, relativement homogènes ou hétérogènes en fonction des éléments transportés par le cours d'eau, marqués par la présence d'une nappe phréatique alluviale ou temporaire à fortes oscillations, généralement inondables en période de crues.
Sondages concernés	S12, S16, S17, S18
Contexte	Situés dans les zones agricoles en limite avec la ripisylve du torrent de Pansard (S16, S17 et S12) et avec les zones humides littorales (S18).
Descriptif des sondages	Sable limoneux parfois argileux avec des intercalations de gravats et des galets. Aucune trace d'hydromorphie n'a été rencontrée dans les premiers 50 cm. La nappe phréatique n'a pas été rencontrée lors des sondages.
Habitats concernés	Cultures



Sondage n°18, Fluviosol, sondage négatif N. SANCHEZ, 26/05/2016, La Londe-les-Maures (83)



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)



Anthroposol, non caractéristique de zones humides

Descriptif Sols fortement transformés par les activités humaines (apports répétés de matériaux allochtones, aménagement en terrasses, remblais), ou accumulation de matériaux artificiels sur au moins les 50

premiers centimètres, ou matériaux terreux déplacés. Ils se trouvent souvent en milieu urbain mais aussi, dans des conditions particulières, en milieu rural. Aucune trace d'hydromorphie dans les

premiers 120 cm a été rencontrée.

Sondages concernés

Situés au lieu-dit Château d'eau avec la présence de terrains remblayés. Les sondages ont été Contexte

réalisés dans les zones plus basses ou en cuvette.

Descriptif du sondage Remblai: sable et gravats.

Habitats concernés Zones rudérales

Type de sol humide



Sondage n°15, Anthroposol, sondage négatif

N. SANCHEZ, 26/05/2016, La Londe-les-Maures (83)

Thalassosol, non caractéristique de zones humides

Descriptif Sols constitués de matériaux d'apports marins ou fluvio-marins (estuaires, deltas). Ils sont en général de granulométrie très fine (80 à 90 % de particules < 50 µm). C'est un sol très peu humifié dont le premier horizon (0-20 cm), le solum est peu différencié. Les thalassosols sont typiques des plaines littorales des côtes basses.

Sondages concernés S10 et S11

> Contexte Situé dans la partie de la plaine litoral plus en amont constitué par des terrains en friche

Descriptif du sondage Limon peu sableux. Aucune trace d'hydromorphie n'a été observée dans les premiers 120 cm.

Habitats concernés Zones rudérales

Type de sol humide



Sondage n°10, Thalassosol, sondage négatif

N. SANCHEZ, 26/05/2016, La Londe-les-Maures (83)



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



X

Thalassosol-rédoxique, caractéristique de zones humides

Descriptif

Sols constitués de matériaux d'apports marins ou fluvio-marins (estuaires, deltas). Ils sont en général de granulométrie très fine (80 à 90 % de particules < 50 μm). C'est un sol très peu humifié dont le premier horizon (0-20 cm), le solum est peu différencié. Les thalassosols sont typiques des plaines littorales des côtes basses. Des traces rédoxiques débutent entre 50 et 80 cm de

profondeur.

Sondages concernés S2, S7, S8 et S9

Contexte Situé dans la plaine littorale en vue de définir la délimitation de zones humides dans les espaces

boisés

Descriptif du sondage Sable limoneux avec des traces d'hydromorphie à partir de 50 cm.

Habitats concernés Zones rudérales

Type de sol humide IIIB



Sondage n°7, Thalassosol-rédoxique, sondage négatif

N. SANCHEZ, 26/04/2016, La Londe-les-Maures (83)

X

Thalassosol-rédoxisol, caractéristique de zones humides

plaines littorales des côtes basses. Des traces rédoxiques débutent dès la surface.	Descriptif	Sols constitués de matériaux d'apports marins ou fluvio-marins (estuaires, deltas). Ils sont en général de granulométrie très fine (80 à 90 % de particules < 50 µm). C'est un sol très peu humifié dont le premier horizon (0-20 cm), le solum est peu différencié. Les thalassosols sont typiques des plaines littorales des côtes basses. Des traces rédoxiques débutent dès la surface.
planted interface and backers. Dec name ready, que a backer and a cartage.		plantee interaction does become become a service and a carrier of the carrier of

Sondages concernés S1 et S6

Contexte Situé dans la plaine littorale afin de définir la délimitation de zones humides dans les espaces boisés.

Descriptif du sondage Limon peu argileux qui devient plus argileux en profondeur. Des traces sont visibles dès la surface.

L'horizon réductique n'a pas été rencontré dans les premiers 120 cm de profondeur.

Habitats concernés Zones rudérales

Type de sol humide IV b



Sondage n°1, Thalassosol-rédoxisol, sondage positif

N. SANCHEZ, 26/04/2016, La Londe-les-Maures (83)



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)





Thalassosol-rédoxisol à horizon rédoxique de profondeur, caractéristique de zones humides

Descriptif	Sols constitués de matériaux d'apports marins ou fluvio-marins (estuaires, deltas). Ils sont en général de granulométrie très fine (80 à 90 % de particules < 50 μ m). C'est un sol très peu humifié dont le premier horizon (0-20 cm), le solum est peu différencié. Les thalassosols sont typiques des plaines littorales des côtes basses. Des traces rédoxiques débutent à moins de 50 cm de profondeur. De plus, un horizon réductique G est présent entre 80 et 120 cm.
Sondages concernés	S3, S4 et S5
Contexte	Situé dans la plaine littorale afin de définir la délimitation de zones humides dans les espaces boisés
Descriptif du sondage	Sable limoneux avec des traces d'hydromorphie
Habitats concernés	Zones rudérales
Type de sol humide	IV d



Sondage n°3, Thalassosol-rédoxisol à horizon réductique de profondeur, sondage positif
N. SANCHEZ, 26/04/2016, La Londe-les-Maures (83)

Au sein de la zone d'étude et au regard du critère pédologique, **une surface de 4,70 ha** a été délimitée dans la plaine littorale. En amont de cette plaine, la nappe phréatique est plus profonde et aucun profil de sol observé lors de sondages n'est caractéristique d'une zone humide.

8.4.5.3 Bilan de la délimitation de zones humides

A l'issue des prospections de terrain, la délimitation des zones humides au regard des critères végétation et pédologique et selon les arrêtés ministériels du 24 juin 2008 et du 1er octobre 2009 est de 17,06 ha.

Nous présentons aussi les résultats de la délimitation de zones humides selon la note ministérielle de 26 juin 2017 suite à la décision du Conseil d'Etat dans son arrêt du 22 février 2017 sur la prise en considération des critères végétation et pédologique de manière simultanée (les deux critères pédologie et végétation doivent être cumulés sur une zone pour qu'elle soit considérée humide).

Selon l'application de cette dernière interprétation, la superficie de zones humides avérées s'élève à 0,42 ha. Le tableau suivant présente les différentes valeurs selon l'interprétation choisie.

Différents critères de délimitation des zones humides	Surface de zones humides (ha)
Au regard du critère végétation	13,46
Au regard du critère pédologique	4,70
Zones humides selon les arrêtés ministériels du 24 juin 2008 et du 1er octobre 2009	17,06
Zones humides selon la note ministérielle du 26 juin 2017 suite à la décision du conseil d'état dans son arrêt du 22 février 2017	0,42



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



8.4.5.4 Bilan des enjeux

En application des arrêtés de 2008 et 2009, une zone humide correspond à la couverture la plus large constituée par l'un des deux (ou les deux à la fois s'ils se superposent) critères analysés.

Selon les arrêtés du 24 juin 2008 et du 1^{er} octobre 2009, la surface de zones humides dans la zone d'étude au regard des critères de la végétation et de la pédologie est de 17,06 hectares.

Pour rappel, au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (2006), les travaux de remblaiement, d'assèchement ou d'imperméabilisation de zone humide sont soumis à autorisation (pour les surfaces de zone humide supérieure à 1 hectare) ou à déclaration (surface entre 1 000 m² et 1 ha) auprès du service instructeur (DDT(M)) (art. R.214-1 du CE).

Les demandes d'autorisation ou de déclaration doivent prévoir des mesures correctives et compensatoires, si l'incidence n'a pas pu être évitée. Sur le territoire de Rhône-Méditerranée, pour tout projet qui conduit à la disparition d'une surface de zones humides ou à l'altération de leur biodiversité, la surface de zone humide doit faire l'objet d'une compensation (remise en état ou création de zone humide équivalente sur le plan fonctionnel et de la biodiversité) à hauteur d'une valeur guide de 200% de la surface perdue au titre de la disposition 6B-4 du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) (2011-2016).

Toutes les cartes des zones humides figurent dans l'Atlas cartographique joint au présent dossier.



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



._____

8.4.6 Insectes et autres arthropodes

8.4.6.1 Espèces à enjeu local de conservation fort

Aucune espèce d'insecte à enjeu local de conservation fort n'a été avérée ou n'est jugée fortement potentielle sur la zone d'étude ou en périphérie directe.

8.4.6.2 Espèces à enjeu local de conservation modéré

Aucune espèce d'insectes à enjeu local de conservation modéré n'a été avérée ou n'est jugée fortement potentielle sur la zone d'étude ou en périphérie directe.

- Espèces non contactées malgré des prospections ciblées
 - Diane (Zerynthia polyxena); PN2, DH4

La Diane est une espèce de papillon de jour (lépidoptère rhopalocère) d'affinité méridionale présente sur l'ensemble des départements du littoral méditerranéen ainsi que dans l'arrière-pays provençale, cévenol et occitan et remonte dans la vallée du Rhône jusque dans le sud de l'Ardèche et de la Drôme. La Diane, bien que proche de la Proserpine taxonomiquement, elle a des exigences écologiques moins strictes notamment concernant le choix de sa plante-hôte en pondant prioritairement sur l'Aristoloche à feuilles rondes mais pouvant également pondre occasionnellement sur l'Aristoloche pistoloche ou rarement sur l'Aristoloche clématite. Elle affectionne les milieux mésophiles souvent en conditions de semi-ombre tel que les bordures de fossés, cours d'eau, en sous-bois de frênaies claires ou sous des linéaires arborées. Occasionnellement, elle peut se trouver dans les mêmes habitats que la Proserpine en condition de sympatrie.

L'espèce étant connue dans le secteur d'étude, elle avait été considérée comme fortement potentielle et a donc bénéficié de prospection ciblées, réalisées à une période compatible avec la phénologie de l'espèce et dans de bonnes conditions météorologiques. Toutefois, aucun individu n'a été observé et sa plante-hôte n'est pas présente bien que des milieux favorables soient présents sur la zone d'étude. Ainsi l'espèce est considérée comme non contactée malgré des prospections ciblées.

8.4.6.3 Espèces à enjeu local de conservation faible

Photo	Nom de l'espèce	Importance de la zone d'étude pour la population locale de l'espèce	Statuts de protection	Commentaires
	Ascalaphe loriot (<i>Libelloides</i> <i>ictericus</i>)	Faible	-	Plusieurs individus observés dans la zone d'étude. L'espèce utilise possiblement l'ensemble de la zone d'étude pour y effectuer l'ensemble de son cycle de vie.
	Scolie à front jaune (Megascolia flavifrons)	Faible	-	Plusieurs individus observés dans la zone d'étude. L'espèce utilise possiblement l'ensemble de la zone d'étude pour y effectuer l'ensemble de son cycle de vie.



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Pacha à deuxqueues (Charaxes jasius)

Faible

Un individu a été observé en marge nord de la zone d'étude. L'espèce utilise potentiellement l'ensemble de la zone d'étude pour y effectuer l'ensemble de son cycle de vie.

Toutes les espèces d'insectes inventoriées figurent dans l'Atlas cartographique joint au présent dossier.

8.4.6.4 Liste des espèces d'insectes inventoriés

Relevé effectué par Hubert GUIMIER le 28/04/2016, le 29/04/2016, le 30/05/2016, le 03/06/2016 et le 19/07/2016.

Ordre	Famille	Espèce	ELC
Araneae	Araneidae	Agalenatea redii (Scopoli, 1763)	Très faible
	Thomisidae	Synema globosum (Fabricius, 1775)	Très faible
	Cantharidae	Cantharis livida Linnaeus, 1758	Très faible
	Cantharidae	Rhagonycha fulva (Scopoli, 1763)	Très faible
	Cerambycidae	Calamobius filum (Rossi, 1790)	Très faible
	Cetoniidae	Oxythyrea funesta (Poda, 1761)	Très faible
Coleoptera		Protaetia morio (Fabricius, 1781)	Très faible
		Tropinota hirta (Poda, 1761)	Très faible
	Cicindelidae	Cicindela campestris Linnaeus, 1758	Très faible
	Coccinellidae	Coccinella septempunctata Linnaeus, 1758	Très faible
	Cercopidae	Cercopis intermedia Kirschbaum, 1868	Très faible
l	Cicadidae	Cicada orni Linnaeus, 1758	Très faible
Llomintoro	Coreidae	Coreus marginatus (Linnaeus, 1758)	Très faible
Hemiptera	Lygaeidae	Lygaeus equestris (Linnaeus, 1758)	Très faible
	Pentatomidae	Carpocoris mediterraneus atlanticus Tamanini, 1959	Très faible
	Pyrrhocoridae	Pyrrhocoris apterus (Linnaeus, 1758)	Très faible
Hymenoptera	Scoliidae	Megascolia maculata flavifrons (Fabricius, 1775)	Faible
	Arctiidae	Coscinia striata (Linnaeus, 1758)	Très faible
	Hesperiidae	Thymelicus acteon (Rottemburg, 1775)	Très faible
	Lycaenidae	Celastrina argiolus (Linnaeus, 1758)	Très faible
		Glaucopsyche alexis (Poda, 1761)	Très faible
		Lampides boeticus (Linnaeus, 1767)	Très faible
Lonidontoro		Leptotes pirithous (Linnaeus, 1767)	Très faible
Lepidoptera		Lycaena phlaeas (Linnaeus, 1761)	Très faible
		Polyommatus icarus (Rottemburg, 1775)	Très faible
		Satyrium esculi (Hübner, [1804])	Très faible
	Nymphalidae	Brintesia circe (Fabricius, 1775)	Très faible
		Charaxes jasius (Linnaeus, 1767)	Faible
		Lasiommata megera (Linnaeus, 1767)	Très faible





		Limenitis reducta Staudinger, 1901	Très faible
		Maniola jurtina (Linnaeus, 1758)	Très faible
		Melanargia galathea (Linnaeus, 1758)	Très faible
		Melitaea cinxia (Linnaeus, 1758)	Très faible
		Melitaea didyma (Esper, [1778])	Très faible
		Pararge aegeria (Linnaeus, 1758)	Très faible
		Vanessa cardui (Linnaeus, 1758)	Très faible
	Papilionidae	Iphiclides podalirius (Linnaeus, 1758)	Très faible
	Pieridae	Colias crocea (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Très faible
		Euchloe crameri Butler, 1869	Très faible
		Pieris brassicae (Linnaeus, 1758)	Très faible
		Pieris mannii (Mayer, 1851)	Très faible
		Pieris rapae (Linnaeus, 1758)	Très faible
Navantere	Appalantists	Libelloides coccajus Denis & Schiffermüller, 1775	Très faible
Neuroptera	Ascalaphidae	Libelloides ictericus (Charpentier, 1825)	Faible
	Aeshnidae	Anax imperator [Leach, 1815]	Très faible
	Calopterygidae	Calopteryx haemorrhoidalis (Vander Linden, 1825)	Très faible
		Ceriagrion tenellum (Villers, 1789)	Très faible
	0ii	Erythromma lindenii (Selys, 1840)	Très faible
	Coenagrionidae	Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)	Très faible
		Pyrrhosoma nymphula (Sulzer, 1776)	Très faible
	Commission	Gomphus pulchellus Selys, 1840	Très faible
	Gomphidae	Onychogomphus forcipatus (Linnaeus, 1758)	Très faible
Odonata	Lestidae	Chalcolestes viridis (Vander Linden, 1825)	Très faible
		Crocothemis erythraea (Brullé, 1832)	Très faible
		Libellula depressa Linnaeus, 1758	Très faible
	Liballulidaa	Orthetrum brunneum (Fonscolombe, 1837)	Très faible
	Libellulidae	Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)	Très faible
		Sympetrum fonscolombii (Selys, 1840)	Très faible
		Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)	Très faible
	Diatronomididae	Platycnemis acutipennis Selys, 1841	Très faible
	Platycnemididae	Platycnemis latipes Rambur, 1842	Très faible
		Aiolopus puissanti Defaut, 2005	Très faible
	Acrididae	Aiolopus strepens (Latreille, 1804)	Très faible
		Anacridium aegyptium (Linnaeus, 1764)	Très faible
		Chorthippus brunneus (Thunberg, 1815)	Très faible
Orthontora		Dociostaurus jagoi occidentalis Soltani, 1978	Très faible
Orthoptera		Dociostaurus maroccanus (Thunberg, 1815)	Très faible
		Locusta migratoria (Linnaeus, 1758)	Très faible
		Oedaleus decorus (Germar, 1825)	Très faible
		Oedipoda caerulescens (Linnaeus, 1758)	Très faible
		Omocestus (Omocestus) rufipes (Zetterstedt, 1821)	Très faible





		Sphingonotus caerulans (Linnaeus, 1767)	Très faible
	Gryllidae	Gryllus campestris Linnaeus, 1758	Très faible
		Modicogryllus bordigalensis (Latreille, 1804)	Très faible
		Pteronemobius heydenii (Fischer, 1853)	Très faible
[-	Tetrigidae	Paratettix meridionalis (Rambur, 1838)	Très faible
	Tettigoniidae	Decticus albifrons (Fabricius, 1775)	Très faible
		Platycleis intermedia (Serville, 1838)	Très faible
		Tettigonia viridissima (Linnaeus, 1758)	Très faible



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



8.4.7 Poissons

L'expert ichtyologue a analysé les habitats aquatiques du Pansard et du Maravenne au sein de la zone d'étude. D'après les résultats obtenus, nous pouvons diviser les cours d'eau en deux tronçons :

De la confluence du Pansard avec le Maravenne jusqu'à la mer.

De l'aval en amont, la zone d'étude commence par un port de plaisance. Les berges naturelles commencent à partir du premier pont. Les habitats aquatiques ne sont pas très favorables à l'anguille, que ce soit en tant que zone d'alimentation ou zone refuge. Quelques individus de mulet (espèce qui n'a pas d'enjeu local de conservation) ont été observés. Un seuil est présent à 150 mètres en aval de la confluence entre les deux cours d'eau. Cette barrière délimite certainement la salinité du cours d'eau.



Vue du Maravenne dans la partie aval N. SANCHEZ, 26/04/2016, La Londe-les-Maures (83)



Vue du seuil en aval de la confluence N. SANCHEZ, 26/04/2016, La Londe-les-Maures (83)

- De la confluence du Pansard avec le Maravenne jusqu'aux limites de la zone d'étude en amont

Les berges du Pansard sont en hauteur afin de protéger les parcelles agricoles des inondations éventuelles. Le faible débit d'eau (5 à 10 cm de profondeur) est très peu favorable à la faune piscicole, et donne au cours d'eau un faciès lentique, favorisant le développement des algues. Sur certains tronçons, le cours d'eau est même à sec. Cependant, deux secteurs en mouille favorables au refuge et à l'alimentation de la faune piscicole ont été repérés à quelques mètres en aval du pont de l'Avenue d'Henri Matisse (Pont Ducournau, aménagement 11) et sous le pont de l'Avenue Albert Roux (pont de la cave coopérative, aménagement 13). Dans les deux cas, plusieurs alevins et adultes de Barbeau méridional (espèce protégée) et de Chevaine ont été repérés. Nous considérons qu'il s'agit des zones de reproduction et croissance de ces deux espèces. Elles sont présentées ci-après :

8.4.7.1 Méthodologie utilisée pour la reconnaissance des frayères de Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)

Nous avons pris le parti, pour réaliser l'inventaire des frayères de Barbeau méridional (Barbus meridionalis) sur la zone d'étude, de mettre en œuvre une méthodologie généralement appliquée à la Truite fario (Salmo trutta), basée sur la caractérisation de la Surface Granulométrique Favorable (SGF) et des Zones de Frayères Potentielles (ZFP) (Delacoste et al., 1999).

Cette méthodologie s'appuie donc sur les caractéristiques physiques de l'habitat de fraie de l'espèce, ce qui correspond à la réglementation en vigueur (article R432-1 et suivant du Code de l'Environnement), selon laquelle les frayères des espèces citées à l'article 1 de l'Arrêté du 23 avril 2008 sont définies par la granulométrie du substrat.

La SGF correspond à la surface des éléments granulométriques favorables à la reproduction de l'espèce, décrit d'après l'échelle granulométrique de Wentworth (1922), modifié par Malavoi & Souchon (1989).



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Dans le cas du Barbeau méridional, la gamme granulométrique favorable est comprise entre 5 et 30 mm, ce qui correspond à des éléments allant du gravier fin au caillou fin.

L'opération de terrain consiste dans un 1er temps à déterminer la succession des faciès d'écoulement, décrits d'après la clé de détermination standardisée des faciès d'écoulement de Malavoi et Souchon (2002), ainsi que leurs caractéristiques physiques (longueur, largeur moyenne, hauteur moyenne et maximale, substrat le plus grossier, dominant et accessoire).

Pour chaque faciès d'écoulement, la SGF a été déterminée soit par estimation de surface, soit par estimation de pourcentage de recouvrement au sein du faciès considéré. Toutefois, la simple présence d'éléments granulométriques favorables à la reproduction du Barbeau méridional ne saurait constituer un critère suffisant pour caractériser l'habitat de reproduction de l'espèce. Au niveau de chaque faciès, nous avons donc estimé de la même façon la surface de ZFP.

Nous avons ainsi considéré, en nous basant sur les données issues de la littérature, la gamme de hauteur d'eau favorable comme étant comprise entre 10 à 40 cm et celle de la vitesse de courant entre 25 à 75 cm/s

La reconnaissance de terrain s'est déroulée le 16 janvier 2020 dans des conditions hydrologiques favorables aux objectifs de l'étude.

8.4.7.2 Distribution longitudinale des faciès d'écoulement

La zone d'étude est située dans la plaine du bassin versant du Maravenne, essentiellement occupée par des cultures viticoles mais également maraîchères et horticoles. Les extensions urbaines se sont progressivement développées au détriment de ces espaces agricoles originels, et le pôle urbain littoral débute à partir du site de la Brûlade, descendant en s'évasant en direction du sud vers la mer. Le cours du fleuve y est peu sinueux et sa tendance naturelle à méandrer dans la plaine "deltaïque" est limitée par les recalibrages et les ouvrages de protection de berges.

Dans ce contexte de faible pente, les faciès d'écoulement sont largement dominés en occurrence et en superficie par les types de faible énergie hydraulique, plat lentique essentiellement, qui représentent plus des deux tiers du linéaire.

En conséquence de cette faible loticité de l'écoulement, la gamme de vitesse de courant n'y appartient pas au preferendum du barbeau méridional pour sa reproduction (inférieur à 30 m/s), et se montre favorable au colmatage du substrat, de nature à diminuer son attractivité pour cette espèce lithophile.

Toutefois, entre le début du tronçon reconnu et l'avenue Henri Matisse, la pente est légèrement plus accentuée et l'occurrence des faciès d'écoulement à plus forte hydraulicité (radier, chenal lotique) est plus importante. Le substrat y est également moins colmaté.



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



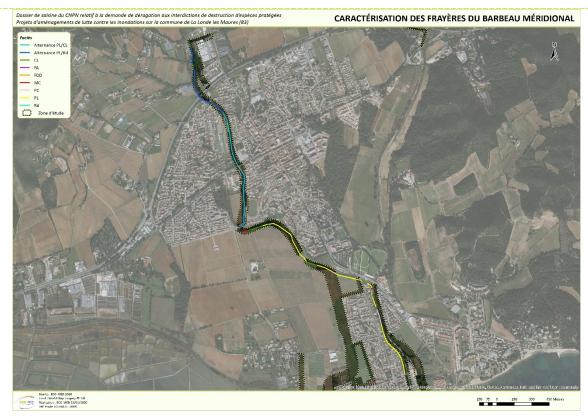


Figure 36 : Succession longitudinale des faciès d'écoulement au sein de la zone d'étude

8.4.7.3 Surface Granulométrique favorable et Zone de Frayère Potentielle

Les Surfaces Granulométriques Favorables les plus importantes sont logiquement situées en amont de l'avenue Henri Matisse. En aval, le tronçon est globalement dominé par des éléments granulométriques non favorables à la reproduction du barbeau méridional, soit trop grossiers (bloc et pierre) soit trop fins (sable, notamment dans la partie basse). Les faciès qui le sont abritent de faibles SGF.

A noter également que le fleuve disparaît sur environ 300 mètres sous une matte d'hélophytes. Le ralentissement de l'écoulement engendré est favorable au dépôt de sable issu du socle cristallin du massif des Maures riche en micaschiste et phyllade.





Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



La principale zone de SGF est localisée au sein du plat courant situé en aval du seuil en enrochement libre en aval de la confluence avec le Pansard. Les éléments granulométriques du substrat y sont peu grossiers (caillou fin / gravier grossier) et peu colmatés. Ce seuil est par ailleurs franchissable à la montaison comme à la dévalaison pour l'Anguille européenne mais reste infranchissable pour l'espèce cible.

A noter que lors des inventaires piscicoles réalisés par La Maison Régionale de l'Eau en 2016, des alevins de Barbeau méridional avaient été capturés sur ce secteur.



Seuil infranchissable pour le Barbeau méridional



Granulométrie du substrat favorable à la reproduction du barbeau méridional (caillou fin)

En amont de l'avenue Henri Matisse, les SGF sont plus importantes, notamment dans les successions de type plat lent / chenal lotique et plat lent / radier, qui représentent la majorité du linéaire de ce tronçon très homogène du point de vue morphologique.

A noter que lors des inventaires piscicoles réalisés par la Maison Régionale de l'Eau en 2016, des alevins de barbeau méridional avaient été capturés sur ce secteur.



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



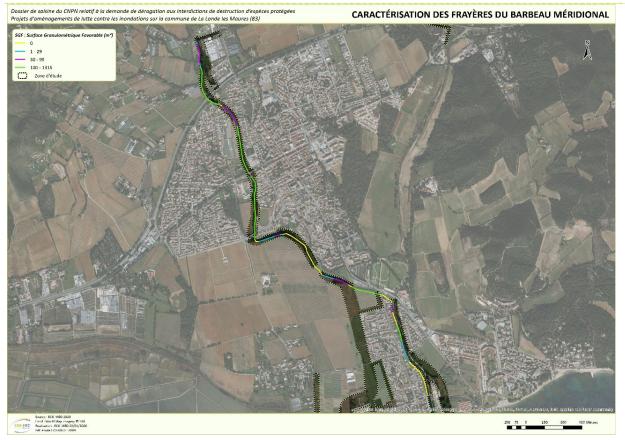


Figure 37 : Répartition des SGF le long du tronçon reconnu

La partie aval du tronçon est quasiment vierge de ZPF, en raison de vitesses d'écoulement défavorables mais également d'un colmatage du substrat par les limons mais également les algues. Les ZPF sont de petite superficie (270 m² au total), et à l'exception de la zone de plat courant décrite précédemment, elles sont localisées au sein de faciès d'écoulement non représentatifs de la morphologie générale de la zone d'étude (fosse d'affouillement en aval de la confluence avec le Pansard, mouille de concavité au niveau du virage en aval de l'avenue Henri Matisse).

Il paraît peu probable qu'en période printanière de reproduction, y compris en conditions hydrologiques plus favorables, la gamme de vitesse de courant appartiennent au preferendum de l'espèce, principalement en raison de la très faible pente.



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Figure 38 : Colmatage par les algues

Dans la partie amont du tronçon, les ZPF sont de plus grande superficie et correspondent essentiellement à des conditions d'écoulement plus favorables, sous l'effet du profil en long plus pentu. Au total, elles représentent **1 290 m**².

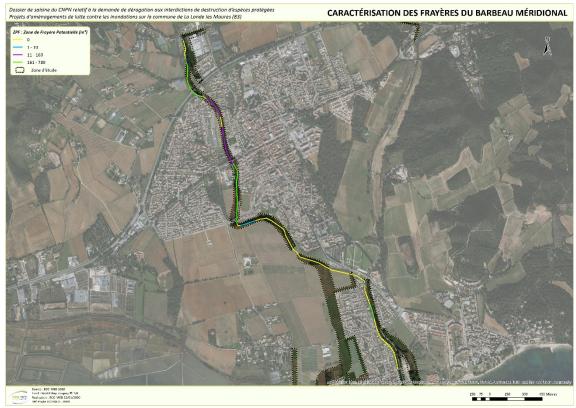


Figure 39 : Répartition des SGF le long du tronçon reconnu

Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



0.47.4 Complyedon

8.4.7.4 Conclusions

La reconnaissance de terrain, réalisée le 16 janvier 2020, a permis de mettre en évidence un déficit de substrat favorable à la reproduction du Barbeau méridional dans la partie aval du tronçon, en aval de l'avenue Henri Matisse. Les ZPF se concentrent ainsi dans la partie amont du tronçon, où l'écoulement est moins lentique et correspond mieux au preferendum de l'espèce.

Au total, la surface de frayère potentielle est environ de 1 500 m².

8.4.7.5 Espèces à enjeu local de conservation fort

Aucune espèce de poissons à enjeu local de conservation fort n'a été avérée ou n'est jugée fortement potentielle sur la zone d'étude ou en périphérie directe.

8.4.7.6 Espèces à enjeu local de conservation modéré

Espèces avérées

Barbeau méridional (Barbus meridionalis)

×

Barbo meridionalis (Linnaeus, 1758)

Protection	PN, BE3,	IUCN	NIT
Protection	DH2, DH5	France	NT

Autre(s) statut (s)

Répartition mondiale

Le Barbeau méridional est relique de l'ancienne faune antérieure aux périodes glaciaires. Il n'est présent qu'en Espagne, en France et en Italie.

Répartition française

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, est présent dans toute la région. Il cohabite souvent avec le barbeau fluviatile (Barbus fluviatilis), sauf dans les Alpes-Maritimes où on ne rencontre que le barbeau méridional.

Ecologie

Le Barbeau méridional affectionne les eaux bien oxygénées de moyenne altitude, (généralement supérieure à 200 mètres d'altitude). En l'absence du Barbeau fluviatile, le Barbeau méridional peut coloniser les cours d'eau de plaine (Var, Têt...). Cette espèce est bien adaptée au régime hydrologique méditerranéen et peut survivre dans des trous d'eau profonds pendant la période d'étiage sévère où l'eau se réchauffe sensiblement. Il demeure également moins sensible que les autres espèces aux phénomènes de mise en suspension naturelle des matériaux qui se produisent lors des crues.

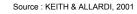
L'espèce est benthophage omnivore et se nourrit essentiellement d'invertébrés, d'algues et d'œufs.

Le barbeau méridional est un migrateur holobiotique, c'est-à-dire, qu'il va effecteur de courtes migrations afin que les géniteurs puissent rejoindre les zones de fraie. Il se reproduit entre mai et juillet sur des bancs de graviers (eau circulant dans les interstices) lorsque la température se situe entre 14 et 19°C. Le Barbeau méridional semble cependant moins exigeant que les salmonidés en termes de vitesse de courant et de granulométrie des zones de fraie.

Jusqu'à 10 000 œufs de 2 mm de diamètre peuvent être pondus.

Menaces

C'est un poisson endémique du sud de la France et du nord-est de l'Espagne. Le Barbeau méridional est menacé par l'hybridation et la concurrence avec le Barbeau fluviatile sur les tronçons de plaine. Cependant, les populations de Barbeau méridional d'amont ne s'hybrident pas car le barbeau fluviatile est absent.







Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Contexte local

Dans le secteur d'étude :

Le Barbeau méridional est une espèce présente dans le Maravenne, d'après les inventaires ZNIEFF TYPE II « Le Maravenne - vallons de Valros et Tamary »

Dans la zone d'étude :

<u>Effectif</u>: Une cinquantaine d'individus ont été observées dans trois secteurs du Pansard, dont l'un quelques mètres en amont de la zone d'étude.

<u>Habitat de la zone d'étude (lien avec la carte des habitats) exploité par l'espèce :</u> Le Barbeau méridional est présent surtout dans les zones d'alimentation et de refuge localisées dans le Pansard. Quand le débit du cours d'eau le permet, il peut faire des déplacements le long du cours d'eau, selon les limites de continuité provoquées par les seuils sur le secteur.

Rôle et importance de la zone d'étude pour l'espèce :

Ces trois zones sont des zones d'alimentation et de reproduction selon l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2012 portant approbation des inventaires relatifs aux frayères et aux zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole dans le Var.



Répartition du Barbeau fluviatile en France

Source : KEITH & ALLARDI, 2001

8.4.7.7 Espèces à enjeu local de conservation faible

Aucune espèce à faible enjeu local de conservation n'a été inventoriée dans la zone d'étude.

Toutes les cartes des enjeux liés à la faune piscicole figurent dans l'Atlas cartographique joint au présent dossier.

8.4.7.8 Liste des espèces de poissons inventoriés

Relevé effectué par Noël SANCHEZ le 26/05/2016.

Ordre	Famille	Espèce	ELC
Cypriniformes	Cyprinidés	Barbus meridionalis (Risso, 1827)	Très faible
	Cyprinidés	Telestes souffia (Risso, 1827)	Très faible



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



8.4.8 Amphibiens

Trois espèces d'amphibiens ont été avérées au sein de la zone d'étude. Le cortège rencontré se compose d'espèces relativement ubiquistes s'accoutumant bien de la pression urbaine. Celles-ci se reproduisent à la faveur des zones amont les moins exposées au courant et souvent de faibles profondeurs, ainsi que dans les zones aval, plus profondes, ou l'écoulement se fait moins fort. La présence de milieux aquatiques temporaires annexes à ces cours d'eau, où pourraient se reproduire des espèces pionnières telles que le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) ou le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), n'a pas pu être mise en évidence lors des prospections réalisées dans le courant de l'année 2016.

8.4.8.1 Espèces à enjeu local de conservation très fort

Aucune espèce d'amphibien à enjeu local de conservation très fort n'a été avérée ni jugée fortement potentielle au sein des milieux présents dans la zone d'étude.

- Espèce non contactée malgré des prospections ciblées
 - Pélobate cultripède (Pelobates cultripes); PN2, BE2, DH4

Cette espèce d'amphibien aux mœurs très discrètes atteint sa limite est de répartition dans le département du Var, sur la commune de Fréjus. Les milieux prospectés lors de la session de terrain 2016 semblent dans leur ensemble peu favorables à la présence de cette espèce qui marque une nette préférence pour les milieux aquatiques temporaires dans un environnement de type ouvert ou semi-ouvert.

8.4.8.2 Espèces à enjeu local de conservation fort

Aucune espèce d'amphibien à enjeu local de conservation très fort n'a été avérée ni jugée fortement potentielle au sein des milieux présents dans la zone d'étude.

- Espèce non contactée malgré des prospections ciblées
 - Grenouille agile (Rana dalmatina); PN2, BE2, DH4

Au sein de la zone d'étude, les secteurs les plus favorables à la présence de cette espèce sont les zones situées au nord de la commune, alors que les secteurs sud, beaucoup plus dégradés dans un contexte urbain, ne semblent pas favorables à sa présence. La Grenouille agile n'a pas été contactée en dépit d'une prospection ciblée. Par ailleurs, les données bibliographiques renseignent sur la présence de cette espèce dans le massif des Maures à plus de dix kilomètres au nord-est de la zone d'étude. Pour cette raison, cette espèce n'est pas considérée comme fortement potentielle au sein de la zone d'étude élargie.

8.4.8.3 Espèces à enjeu local de conservation modéré

Aucune espèce à enjeu locale de conservation modéré n'a été avérée ni jugée fortement potentielle.

- Espèce non contactée malgré des prospections ciblées
 - Pelodyte ponctué (Pelodytes punctatus); PN2, BE2, DH4

Le Pélodyte ponctué est peu représenté dans le secteur géographique de la zone d'étude. Les milieux prospectés sont par ailleurs peu favorables à la biologie de cette espèce. Les recherches effectuées n'ont pas permis de déceler la présence d'individus métamorphosés ou de larves.



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



8.4.8.4 Espèces à enjeu local de conservation faible ou très faible

Photo	Nom de l'espèce	Importance de la zone d'étude pour la population locale de l'espèce	Statuts de protection	Commentaires
	Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>)	Faible	PN3, BE3	La reproduction de l'espèce a été constatée dans le secteur de Notre Dame des Maures. Sans doute présent sur l'ensemble de la zone d'étude, au moins pour l'utilisation du milieu terrestre.
	Rainette méridionale (Hyla meridionalis)	Faible	PN2, BE2, DH4	Espèce bien représentée et abondante sur l'ensemble de la zone d'étude.
	Grenouille rieuse (Pelophylax ridibundus)	Négligeable	PN3, BE3, DH5	Espèce bien représentée et abondante sur l'ensemble de la zone d'étude

Toutes les cartes présentant les enjeux liés au cortège batrachologique sont présentées dans l'Atlas cartographique joint au présent dossier.



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



8.4.8.5 Liste des espèces d'amphibiens observées

Nom vernaculaire	Espèce	Statut protection français 19 novembre 2007	Convention de Berne	Directive Habitats 92/43/CE	Liste rouge France
Rainette méridionale	Hyla meridionalis	PN2	BE2	DH4	LC
Crapaud commun	Bufo bufo spinosus	PN3	BE3		LC
Grenouille rieuse	Pelophylax ridibundus (= Rana ridibunda)	PN3	BE3	DH5	LC

Protection Nationale 19 novembre 2007

PN2 Article 2 : Protection stricte : espèce + habitat

PN3 Article 3 : Protection de l'espèce

Convention de Berne

BE2 Espèces strictement protégées sur l'ensemble du territoire des pays signataires

BE3 Espèces protégées sur l'ensemble du territoire des pays signataires

Directive Habitats

DH2 Espèces d'intérêt communautaire strictement protégées sur l'ensemble du territoire

européen dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de

Conservation (habitats d'espèces)

DH4 Espèces d'intérêt communautaire strictement protégées sur l'ensemble du territoire

européen

DH5 Espèces d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation

sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

Liste rouge France	(IUCN)
CR	En danger critique d'extinction
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée (espèces proches du seuil des espèces menacées ou qui pourraient être menacées si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)
DD	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA	Non applicable (espèce non soumise car : (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en France uniquement de manière occasionnelle)



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



8.4.9 Reptiles

A l'instar des amphibiens, le cortège herpétologique observé est constitué de cinq espèces relativement ubiquistes et aquatiques pour deux d'entre elles (Couleuvre à collier et vipérine). La pression humaine exercée sur les milieux restreint les potentialités de présence d'espèces plus exigeantes.

8.4.9.1 Espèces à enjeu local de conservation très fort

Aucune espèce de reptile à enjeu local de conservation très fort n'a été avérée ni jugée fortement potentielle au sein de la zone d'étude élargie.

- Espèce non contactée malgré des prospections ciblées
 - Tortue d'Hermann (Testudo hermanni); PN2, BE2, DH2, DH4

La zone d'étude élargie se situe dans une zone de sensibilité vis-à-vis de la Tortue d'Hermann qualifiée de très faible. De fait, cette espèce n'a pas été contactée durant la session d'inventaires de terrain et n'est pas considérée comme fortement potentielle en raison d'effectifs lâches dans le secteur géographique considéré et des périmètres de prospection peu étendus et concentrés le long des cours d'eau, dans un contexte parfois fortement urbanisé.

8.4.9.2 Espèces à enjeu local de conservation fort

Aucune espèce de reptile à enjeu local de conservation fort n'a été avérée ni jugée fortement potentielle au sein de la zone d'étude élargie.

- Espèces non contactées malgré des prospections ciblées
 - > Cistude d'Europe (Emys orbiculmaris); PN2, BE2, DH2, DH4

Bien que les données bibliographiques indiquent la présence de l'espèce sur la commune de La Londe des Maures, l'espèce n'a pu être contactée lors de nos inventaires, en dépit d'une pression de prospection suffisante. Cette absence d'observation peut s'expliquer par des effectifs potentiels réduits de cette espèce sur la commune, associés à un dérangement important lié aux activités humaines, ainsi que par le faible taux de solarium potentiellement présents le long des berges des cours d'eau. De fait, cette espèce n'est pas considérée comme fortement potentielle au sein de la zone d'étude.

Lézard ocellé (Timon lepidus); PN3, BE2

Les milieux prospectés, principalement situés en ripisylve, ne correspondent pas à l'écologie de l'espèce. Celle-ci n'a pas été contactée et n'est pas jugée fortement potentielle au sein de la zone d'étude.

8.4.9.3 Espèces à enjeu local de conservation modéré

Aucune espèce de reptile à enjeu local de conservation modéré n'a été avérée ni jugée fortement potentielle au sein de la zone d'étude élargie.

- Espèces non contactées malgré des prospections ciblées
 - > Psammodrome d'Edwards (Psammodromus edwarsianus) ; PN3, BE3
 - > Seps strié (Chalcides striatus); PN3, BE3

Les milieux de prédilection de ces deux espèces exigeantes n'étant pas ou très peu représentés, cellesci ne sont pas considérées comme fortement potentielles au sein de la zone d'étude.

Couleuvre d'Esculape (Zamenis longissimus); PN2, BE2, DH4

Cette couleuvre semble peu représentée et peu abondante dans le secteur géographique considéré. Ainsi, bien que les milieux présents dans le secteur de Notre-Dame des Maures semblent favorables à la biologie de cette espèce, celle-ci n'est pas considérée comme fortement potentielle au sein de la zone d'étude.

Couleuvre à échelons (Rhinechis scalaris); PN3, BE3



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Cette couleuvre affectionne particulièrement les mosaïques de milieux de cultures et de milieux naturels. Globalement peu représentée et peu abondante dans le secteur géographique de la zone d'étude, celleci n'y est pas considérée comme fortement potentielle.

> Coronelle girondine (Coronella girondica); PN3, BE3

Bien que cette espèce soit un hôte familier des millieux péri-urbains et urbains, la présence de cette espèce dans le secteur géographique de la zone d'étude n'est pas renseignée des banques de données. Celle-ci n'est donc pas considérée comme fortement potentielle au sein de la zone d'étude élargie.

8.4.9.4 Espèces à enjeu local de conservation faible

Photo	Nom de l'espèce	Importance de la zone d'étude pour la population locale de l'espèce	Statuts de protection	Commentaires
	Couleuvre à collier (Natrix natrix helvetica)	Modérée	PN2, BE3, DH4	Un individu adulte observé. Espèce rare et peu abondante dans le secteur géographique de la zone d'étude. Accomplit sans doute la totalité de son cycle au sein de la zone d'étude.
	Couleuvre vipérine (Natrix maura)	Faible	PN3, BE3	Espèce bien représentée au sein de la zone d'étude. Reproduction avérée par la présence d'individus juvéniles. Accomplit l'ensemble de son cycle biologique au sein de la zone d'étude.
	Couleuvre de Montpellier (Malpolon m.monspessulanus)	Faible	PN3, BE3	Un individu trouvé écrasé sur la route menant au lieu-dit le Pansard L'espèce accomplit sans doute la totalité de son cycle au sein de la zone d'étude.
	Lézard des murailles (Podarcis muralis)	Faible	PN2, BE2, DH4	Espèce bien représentée au sein de la zone d'étude. Accomplit l'ensemble de son cycle biologique au sein de la zone d'étude.
	Lézard vert occidental (Lacerta b. bilineata)	Faible	PN2, BE2, DH4	Un individu observé. Espèce sans doute mieux représentée au sein de la zone d'étude et y accomplissant sans doute la totalité de son cycle biologique.

Toutes les cartes des enjeux herpétologiques figurent dans l'Atlas cartographique joint au présent dossier.



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



8.4.9.5 Liste des espèces de reptiles observées

Nom vernaculaire	Espèce	Statut protection français 19 novembre 2007	Convention de Berne	Directive Habitats 92/43/CE	Liste rouge France
Lézard vert occidental	Lacerta bilineata bilineata	PN2	BE2	DH4	LC
Lézard des murailles	Podarcis muralis	PN2	BE2	DH4	LC
Couleuvre de Montpellier	Malpolon monspessulanus monspessulanus	PN3	BE3		LC
Couleuvre vipérine	Natrix maura	PN3	BE3		LC
Couleuvre à collier	Natrix natrix helvetica	PN2	BE3	DH4	LC

Protection Nationale 19 novembre 2007

PN2 Article 2 : Protection stricte de l'espèce et de son habitat

PN3 Article 3 : Protection stricte de l'espèce
PN4 Article 4 : Protection partielle de l'espèce

Convention de Berne

BE2 Espèces strictement protégées sur l'ensemble du territoire des pays signataires

BE3 Espèces protégées sur l'ensemble du territoire des pays signataires

Directive Habitats

DH2 Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de

Zones Spéciales de Conservation (habitats d'espèces)

DH4 Espèces d'intérêt communautaire strictement protégées sur l'ensemble du territoire

en France uniquement de manière occasionnelle)

européen

Liste rouge France CR EN VU	(IUCN) En danger critique d'extinction En danger Vulnérable	Espèces menacées
NT	Quasi menacée (espèces proches du seuil des espèces menacées ou qui pourraient être menacées si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)	'
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)	
DD	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pu être réalisée faute de données suffisantes)	
NA	Non applicable (espèce non soumise car : (a) introduite dans la période récente ou (b) présente	



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



8.4.10 **Oiseaux**

Au cours des prospections ornithologiques de 2016, **43 espèces** d'oiseaux ont été avérées dans la zone d'étude et ses abords. Parmi ces espèces, deux présentent un enjeu local de conservation fort, quatre présentent un enjeu modéré et 10 ont un enjeu faible. Les autres espèces avérées présentent un très faible enjeu local de conservation.

Au regard de la richesse spécifique avérée, de la pression de prospection, de la physionomie des habitats naturels et des données bibliographiques locales, une seule autre espèce à enjeu local de conservation modéré est jugée fortement potentielle dans la zone d'étude (Martin-pêcheur d'Europe).

La zone d'étude s'insère dans un contexte périurbain et rivulaire dans l'étage méso-méditerranéen. Elle est essentiellement composée des cours d'eau « Le Pansard » et « Le Maravenne » et de ses ripisylves attenantes ainsi que de milieux ouverts (friches, zones cultivées, zones rudérales, etc.) et boisés (pinèdes surtout). Les cours d'eau et ses ripisylves confèrent à la zone d'étude un intérêt certain pour l'avifaune locale et patrimoniale, comme en témoigne la richesse spécifique relativement importante relevée. Toutefois, la présence de l'homme dans la zone d'étude a considérablement réduit son intérêt pour les oiseaux patrimoniaux. Ces milieux naturels et semi-naturels accueillent majoritairement des oiseaux ubiquistes et communs largement répartis en France mais aussi des oiseaux spécialistes inféodés aux milieux ouverts à semi-ouverts ainsi qu'aux milieux humides.

Les monographies présentées ci-dessous concernent les espèces avérées et fortement potentielles à enjeu local de conservation fort et modéré. Les 10 espèces avérées à faible enjeu font l'objet d'une présentation succincte à l'aide d'un tableau synthétique.

La source des cartes de répartition des espèces est issue de DUBOIS et al., 2008.



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



8.4.10.1 Espèces à enjeu local de conservation fort

Espèces avérées



Hirondelle rousseline (Cecropis daurica (Laxmann, 1769))

Protection PN3 UICN France VU

Autre(s) statut (s) BE2

Répartition mondiale	Nicheuse de l'Ancien Monde, elle est strictement migratrice en Europe et hiverne en Afrique.
Répartition française	En France, elle se reproduit uniquement dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon ainsi qu'en Corse.
Habitats d'espèce, écologie	Insectivore, elle niche principalement sous les ponts, les surplombs rupestres et les entrées de grottes.
Menaces	Elle est sensible aux modifications de ses conditions d'hivernage ainsi qu'à l'utilisation des produits phytosanitaires.



S. CABOT, 03/04/2014, Arles (13)

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

L'Hirondelle rousseline est notamment connue en tant que nicheuse certaine sur la commune de La Londe-les-Maures (Faune-PACA, http://www.faune-paca.org/) et citée dans la ZNIEFF n°83-200-100 « Maures ».

Dans la zone d'étude :

Lors de la prospection ornithologique du 02 juin 2016, trois individus adultes d'Hirondelle rousseline ont été observés en vol et en chasse au-dessus du Pansard au niveau de la zone d'étude n°2 (planche cartographique 8, aménagement 20). De plus, le pont routier de la D559a situé au niveau de cette zone accueille au moins un nid de l'espèce observé lors de cette prospection. Le bruit généré par le fort trafic routier semble toléré. Des allers-retours d'individus adultes ont également été observés au niveau de ce nid. A cette époque de l'année, le couple construit ou restaure un ancien nid pour débuter sa reproduction. Notons également la présence de deux anciens nids sous les ponts de la D98. Ainsi, au moins un couple d'Hirondelle rousseline niche au niveau de la planche cartographique 8 (aménagement 20) et exploite les alentours pour s'alimenter.



Aire de reproduction française





Nid d'Hirondelle rousseline situé sous le pont de la D559a M. AMY, 02/06/2016, La Londe-les-Maures (83)



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)





Mouette mélanocéphale (Larus melanocephalus (Temminck, 1820))

avec le Goéland leucophée sur les sites de nidification sont les principales menaces qui pèsent sur l'espèce.

Protection	PN3 UICN France NT
Autre(s) statut (s) DO1, BO2, BE2
Répartition mondiale	Nicheuse ouest-paléarctique, c'est une espèce principalement pélagique en hiver.
Répartition française	En France, l'espèce niche essentiellement sur le littoral, en Camargue, dans l'Hérault, le Pas-de-Calais et en Vendée.
Habitats d'espèce, écologie	Cette espèce niche sur des îlots de végétation au sein de zones humides. Elle s'alimente essentiellement dans les prairies humides (Crau), les marais d'eau douce et les zones cultivées en période de reproduction.
Menaces	La régression des zones humides et la concurrence



S. CABOT, 22/06/2014, Arles (13)

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

La Mouette mélanocéphale est connue sur la commune de La Londe-les-Maures (Faune-PACA, http://www.faune-paca.org/) et citée dans les ZPS FR9310020 « Iles d'Hyères » et FR9312008 « Salins d'Hyères et des Pesquiers ».

Dans la zone d'étude :

Lors de la prospection ornithologique du 31 mai 2016, quatre individus de Mouette mélanocéphale ont été observés en vol au-dessus de la mer près de la zone n°5 (planche cartographique 6). Ces individus se dirigeaient vers les salins d'Hyères et des Pesquiers. Cette espèce est connue en tant que migratrice et hivernante mais pas en tant que nicheuse au niveau de la presqu'île de Giens et des îles d'Hyères. Les individus observés correspondent à des oiseaux non-reproducteurs. Notons qu'aucune interaction directe entre les habitats de la zone d'étude et les individus n'a été observée et n'est attendue. La zone d'étude ne présente aucun intérêt particulier vis-à-vis de cette espèce. L'espèce ne fait que transiter au niveau du littoral pour se déplacer au sein de l'éco-complexe « presqu'île de Giens-îles d'Hyères ».



Aire de reproduction française



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Espèces fortement potentielles

Aucune autre espèce d'oiseau à enjeu local de conservation fort n'est jugée fortement potentielle dans la zone d'étude.

8.4.10.2 Espèces à enjeu local de conservation modéré

Espèces avérées



Crabier chevelu (Ardeola ralloides (Scopoli, 1769))

Protection	PN3 UICN France NT
Autre(s) statut (b) DO1, BE2
Répartition mondiale	Dans le Paléarctique occidental, le Crabier chevelu se limite au bassin méditerranéen. Ailleurs, l'espèce se reproduit et hiverne en Afrique
Répartition française	L'essentiel de la population nicheuse française se situe en Camargue.
Habitats d'espèce, écologie	Nicheur arboricole, le Crabier chevelu recherche son alimentation dans de nombreux types de zones humides (marais, canaux, rizières, etc.).
Menaces	Lié aux zones humides, la régression de ces habitats



J.-M. SALLES, 02/05/2008, Camargue (13)

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

Le Crabier chevelu est notamment cité dans les ZPS FR9310020 « lles d'Hyères » et FR9312008 « Salins d'Hyères et des Pesquiers ».

est la principale menace.

Dans la zone d'étude :

Lors de la prospection du 10 mai 2016 dédiée à la flore, un individu de Crabier chevelu a été observé en alimentation dans un canal situé au niveau de la planche cartographique 6. Cette espèce n'est pas considérée comme nicheuse au niveau de l'éco-complexe « presqu'île de Giens-îles d'Hyères » mais est régulier en migration. Ainsi, cette observation correspond à un individu migrateur tardif ou à un individu non-reproducteur. Les cours d'eau, canaux et zones humides de la zone d'étude constituent des milieux favorables à l'alimentation et au repos de l'espèce. Cette utilisation de la zone d'étude semble toutefois occasionnelle et se faire à proximité du littoral.



Aire de reproduction française



Crabier chevelu observé près de la zone d'étude M. DALLIET, 10/05/2016, La Londe-les-Maures (83)



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Huppe fasciée (Upupa epops (Linnaeus, 1758))

1

Protection PN3 UICN France LC

Autre(s) statut (s) BE3

	Répartition mondiale	Nicheuse de l'Ancien Monde, elle est strictement migratrice en Europe et hiverne en Afrique.
	Répartition française	En période de reproduction, la Huppe fasciée est présente dans la majorité de l'hexagone à l'exception de quelques départements du nord de la France.
	' '	Cavicole, elle affectionne les arbres à cavités ainsi que les vieilles bâtisses pour se reproduire. Insectivores, elle recherche les zones ouvertes pour s'alimenter.
	Menaces	Les principales menaces sont la raréfaction de ces sites de nidification et la baisse de la disponibilité alimentaire liée à l'utilisation des produits phytosanitaires.



S. CABOT, 06/07/2014, Saint-Gilles (30)

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

La Huppe fasciée est notamment connue en tant que nicheuse possible sur la commune de La Londe-les-Maures (Faune-PACA, http://www.faune-paca.org/) et citée dans la ZNIEFF n°83-200-100 « Maures ».

Dans la zone d'étude :

Lors de la prospection ornithologique du 01 juin 2016, un individu de Huppe fasciée a été observé en vol direct au niveau de la zone n°1 (planche cartographique 1). Aucune interaction directe entre les habitats de la zone d'étude et l'espèce n'a été notée. De plus, aucun site de nidification favorable à l'espèce n'a été relevé au sein même de la zone d'étude (creux de mur ou trou d'arbre). On considère ainsi la présence d'un couple nicheur local se reproduisant aux alentours de la zone n°1. La zone d'étude *stricto sensu* n'est que survolée lors des déplacements du couple et, ponctuellement, exploitée pour son alimentation. Toutefois, les milieux de la zone d'étude ne sont pas les plus favorables à l'alimentation de l'espèce qui recherche préférentiellement des milieux ouverts à végétation herbacée rase.



Aire de reproduction française



Petit-duc scops (Otus scops (Linnaeus, 1758))

Protection PN3 UICN France LC

pour chasser.

Autre(s) statut (s) BE2

Répartition mondiale	Nicheur paléarctique, il hiverne en Afrique. Quelques populations isolées sont sédentaires.
Répartition française	Le Petit-duc scops est essentiellement présent dans la moitié sud de la France notamment sur le pourtour méditerranéen. Il devient rare au-dessus de la Loire.
	Cavicole, il niche dans les cavités de grands ou vieux arbres. Insectivores, il recherche les zones ouvertes



M. LEPLEY, 08/08/2010, St-Martin de Crau (13)



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)



Menaces Les principales menaces sont la raréfaction des arbres creux et la baisse de la disponibilité alimentaire liée à l'utilisation des produits phytosanitaires.

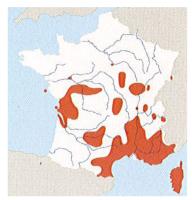
Contexte local

Dans le secteur d'étude :

Le Petit-duc scops est notamment connu en tant que nicheur probable sur la commune de La Londe-les-Maures (Faune-PACA, http://www.faune-paca.org/) et cité dans la ZNIEFF n°83-100-110 « Vieux salins d'Hyères ».

Dans la zone d'étude :

Lors des prospections ornithologiques crépusculaires du 31 mai et 01 juin 2016, un total de 18 individus de Petit-duc scops a été entendu et vu dans et aux alentours de la zone d'étude globale. La zone d'étude présente des habitats favorables à l'espèce tant pour sa reproduction (petits bois, bosquets, alignements d'arbres présentant des cavités) que pour son alimentation (milieux ouverts et semi-ouverts riches en insectes). Le chant des mâles est à considérer comme un indice de nidification de l'espèce au sein de la zone d'étude.



Aire de reproduction française



Tadorne de Belon (Tadorna tadorna (Linné, 1758))

Protection PN3 **UICN France** LC Autre(s) statut (s) BO2, BE2

Nicheur paléarctique, il est essentiellement sédentaire. Répartition mondiale

Répartition française En période de reproduction, il occupe de manière quasi

continue le littoral, du Nord au bassin d'Arcachon, ainsi que les zones humides littorales méditerranéennes.

Habitats d'espèce, Il niche dans les zones humides côtières tels que les

> dunes, îles et îlots. Le nid est généralement établi en situation cavernicole, dans des terriers de lapins

abandonnés.

Menaces Les principales menaces sont la dégradation des zones humides, des lagunes et des milieux littoraux

ainsi que le dérangement en période de reproduction.



S. CABOT, 12/04/2016, Berre-l'Etang (13)

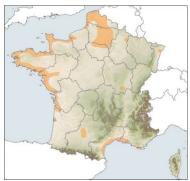
Contexte local

Dans le secteur d'étude :

Le Tadorne de Belon est notamment connu en tant que nicheur possible sur la commune de La Londe-les-Maures (Faune-PACA, http://www.faune-paca.org/) et cité dans la ZPS FR9310020 « lles d'Hyères ».

Dans la zone d'étude :

Lors de la prospection ornithologique du 31 mai 2016, deux individus de Tadorne de Belon ont été observés en vol au-dessus de la mer près de la zone n°5 (planche cartographique 6). Ces individus se dirigeaient vers les salins d'Hyères et des Pesquiers. Cette espèce est connue en tant que nicheuse, migratrice et hivernante au niveau de la presqu'île de Giens et des îles d'Hyères. En 2014, 16 couples de Tadorne de Belon ont été dénombrés au niveau des salins d'Hyères. Les deux individus observés correspondent vraisemblablement à un couple nicheur des salins. Notons qu'aucune interaction directe entre les habitats de la zone d'étude et les individus n'a été observée et n'est attendue. La zone d'étude ne présente aucun intérêt particulier vis-à-vis de cette espèce. L'espèce ne fait que transiter au niveau du littoral pour se déplacer au sein de l'éco-complexe « presqu'île de Giens-îles d'Hyères ».



Aire de reproduction française



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



._____

Espèce fortement potentielle

> Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis); PN3, DO1, BE2

Le Martin-pêcheur d'Europe est connu du secteur d'étude puisque cité en tant que nicheur probable sur la commune de La Londe-les-Maures (Faune-PACA, http://www.faune-paca.org/) ainsi que dans les ZNIEFF n°83-150-100 « Plan de la Londe-les-Maures – les Moulières » et n°83-200-137 « Le Pansard ».

Les cours d'eau « Le Pansard » et « Le Maravenne » constituent des zones favorables à cette espèce exigeant des eaux poissonneuses et des berges meubles. Toutefois, la zone d'étude abrite très peu de berges ou talus propices à sa nidification. Par contre, les cours d'eau présentent des eaux poissonneuses favorables à son alimentation. Ainsi, on considère la présence potentielle du Martin-pêcheur d'Europe dans la zone d'étude en période de reproduction et/ou en période inter-nuptiale.

8.4.10.3 Espèces avérées à enjeu local de conservation faible

10 espèces d'oiseaux à faible enjeu local de conservation ont été observées au sein de la zone d'étude et de ses abords et sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Photo	Nom de l'espèce	Importance de la zone d'étude pour la population locale de l'espèce	Statuts de protection	Commentaires
	Aigrette garzette (Egretta garzetta)	Faible	PN3, DO1, BE2	1 individu observé en vol puis posé au niveau de la planche n°7. L'espèce ne fait que transiter au- dessus de la zone d'étude ainsi que s'alimenter plus ou moins régulièrement dans les cours d'eau (Pansard et Maravenne).
	Cisticole des joncs (Cisticola juncidis)	Modérée	PN3, BE3	Au moins 3 mâles chanteurs observés dans les planches n°5, 6 et 7. L'espèce exploite les milieux ouverts de la zone d'étude pour se reproduire et s'alimenter.



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Photo	Nom de l'espèce	Importance de la zone d'étude pour la population locale de l'espèce	Statuts de protection	Commentaires
	Faucon crécerelle (Falco tinnunculus)	Forte	PN3, BO2, BE2	Plusieurs individus observés en vol et en chasse au- dessus des planches n°2, 5, 6 et 7. Un nid repéré dans la planche n°4. L'espèce exploite les milieux ouverts et semi- ouverts de la zone d'étude pour s'alimenter. Un couple local niche dans la ripisylve du Pansard.
	Grand Cormoran (Phalacrocor ax carbo)	Négligea ble	PN3, BE3	1 individu observé en vol au-dessus de la planche n° 6. L'espèce ne fait que transiter au- dessus de la zone d'étude.
	Héron cendré (Ardea cinerea)	Faible à modérée	PN3, BE3	1 à 2 individus observés posés et en vol au niveau des planches n°2 et 6. L'espèce transite au-dessus de la zone d'étude et s'alimente plus ou moins régulièrement dans les cours d'eau (Pansard et Maravenne).

Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Photo	Nom de l'espèce	Importance de la zone d'étude pour la population locale de l'espèce	Statuts de protection	Commentaires
	Hirondelle de fenêtre (Delichon urbicum)	Faible	PN3, BE2	Plusieurs individus en transit et en chasse observés au-dessus des planches n°1, 2, 3 et 7. L'espèce exploite l'ensemble de la zone d'étude pour s'alimenter.
	Hirondelle rustique (Hirundo rustica)	Faible	PN3, BE2	Plusieurs individus en transit et en chasse observés au-dessus des planches n°1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7. L'espèce exploite l'ensemble de la zone d'étude pour s'alimenter.
	Loriot d'Europe (Oriolus oriolus)	Faible	PN3, BE2	Individus entendus au niveau de la zone n°1. L'espèce exploite les milieux boisés (feuillus à frondaisons denses) des abords de la zone d'étude pour se reproduire et s'alimenter.
	Milan noir (<i>Milvus</i> <i>migrans</i>)	Faible	PN3, DO1, BO2, BE2	2 individus observés en vol au-dessus des planches n°8 et 9. L'espèce ne fait que transiter au- dessus de la zone d'étude et, ponctuellement, peut s'y alimenter.



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Photo	Nom de l'espèce	Importance de la zone d'étude pour la population locale de l'espèce	Statuts de protection	Commentaires
	Tourterelle des bois (Streptopelia turtur)	Faible	C, BO2, BE3	1 individu contacté au niveau de la planche n°2. L'espèce exploite les milieux ouverts et semi- ouverts de la zone d'étude et surtout de ses abords pour s'alimenter; les zones semi- boisées sont utilisées pour la reproduction.

L'ensemble des cartes des enjeux ornithologiques figurent dans l'Atlas joint au présent dossier.

8.4.10.4 Liste des espèces d'oiseaux inventoriés

Relevés effectués par Maxime AMY le 31/05/2016, le 01/06/2016 et le 02/06/2016 puis complétés par une observation ponctuelle le 10/05/2016 par Martin DALLIET.

Espèce	Observations du 10/05/2016	Observations du 31/05/2016	Observations du 01/06/2016	Observations du 02/06/2016	Zones	Statut biologique sur la zone d'étude	Enjeu de conservation au niveau régional PACA	Vulnérabilité EUROPE (2004) (a)	Vulnérabilité FRANCE Nicheurs (2008) (b)	Vulnérabilité PACA Nicheurs (2013) (b)	Statuts de protection (Janvier 2013)
Hirondelle rousseline (Cecropis daurica)				3 Ind	2	Nc	Fort	S	VU	VU	PN3, BE2
Mouette mélanocéphale (<i>Larus</i> melanocephalus)		4 Ind			5	Tra/Nalim	Fort	S	LC	VU	PN3, DO1, BO2, BE2
Crabier chevelu (Ardeola ralloides)	1 Ind				5, 6	Nalim/Tra/Migr	Modéré	R	NT	V	PN3, DO1, BE2
Huppe fasciée (Upupa epops)			1 Ind		1	Npo/Nalim	Modéré	D	LC	LC	PN3, BE3



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Espèce	Observations du 10/05/2016	Observations du 31/05/2016	Cobservations du 01/06/2016	Observations du 02/06/2016	Zones	Statut biologique sur la zone d'étude	Enjeu de conservation au niveau régional PACA	Vulnérabilité EUROPE (2004) (a)	Vulnérabilité FRANCE Nicheurs (2008) (b)	Vulnérabilité PACA Nicheurs (2013) (b)	Statuts de protection (Janvier 2013)
Petit-duc scops (Otus scops)		9 à 10 Ind	14 Ind		1, 2, 3, 4, 5, 6, 7	Npr	Modéré	DP	LC	LC	PN3, BE2
Tadorne de Belon (Tadorna tadorna)		2 Ind			5	Tra/Nalim	Modéré	S	LC	LC	PN3, BO2, BE2
Aigrette garzette (Egretta garzetta)		1 Ind			7	Nalim/Tra	Faible	S	LC	LC	PN3, DO1, BE2
Cisticole des joncs (Cisticola juncidis)		3 M			5, 6, 7	Npr	Faible	S	LC	LC	PN3, BE3
Faucon crécerelle (Falco tinnunculus)		1 à 4 Ind	1 Ind		4, 5, 6, 7	Nc	Faible	D	LC	LC	PN3, BO2, BE2
Grand Cormoran (Phalacrocorax carbo)		1 Ind			5, 6	Tra/Nalim	Faible	s	LC	S	PN3, BE3
Héron cendré (Ardea cinerea)		1 Ind	1 Ind		4, 5, 6	Nalim/Tra	Faible	S	LC	LC	PN3, BE3
Hirondelle de fenêtre (Delichon urbicum)		Х	Х		1, 4, 7	Npo/Nalim	Faible	D	LC	LC	PN3, BE2
Hirondelle rustique (Hirundo rustica)		Х	Х		1, 4, 5, 6, 7	Npo/Nalim	Faible	D	LC	LC	PN3, BE2
Loriot d'Europe (Oriolus oriolus)			Х		1	Npo/Nalim	Faible	D	LC	LC	PN3, BE2
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)				2 Ind	2, 3	Nalim/Tra	Faible	S	LC	LC	PN3, DO1, BO2, BE2
Tourterelle des bois (Streptopelia turtur)			1 Ind		4	Npo/Nalim	Faible	V	LC	LC	C, BO2, BE3
Bergeronnette grise (Motacilla alba)		Х	Х		1, 4, 5, 6	Sed	Très faible	S	LC	LC	PN3, BE2
Canard colvert (Anas platyrhynchos)		2 Ad + 4 Juv	1 F + 4 Juv	1 F + 5 Juv	2, 4, 6, 7	Sed	Très faible	S	LC	LC	C, BO2, BE3
Chardonneret élégant (Carduelis carduelis)		Х	х	Х	1, 2, 4, 5, 6, 7	Sed	Très faible	S	LC	LC	PN3, BE2
Choucas des tours (Corvus monedula)		Х			7	Sed	Très faible	S	LC	LC	PN3
Corneille noire (Corvus corone)		Х			5, 6	Sed	Très faible	S	LC	LC	C, BE3
Faisan de Colchide (Phasianus colchicus)			1 Ind		7	Sed	Très faible	S	LC	LC	C, BE3
Fauvette à tête noire (Sylvia atricapilla)		Х	Х	Х	1, 2, 3, 7	Sed	Très faible	S	LC	LC	PN3, BE2
Fauvette mélanocéphale (Sylvia melanocephala)		х	Х	Х	2, 4, 5, 6, 7	Sed	Très faible	S	LC	LC	PN3, BE2



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Espèce	Observations du 10/05/2016	Observations du 31/05/2016	Observations du 01/06/2016	Observations du 02/06/2016	Zones	Statut biologique sur la zone d'étude	Enjeu de conservation au niveau régional PACA	Vulnérabilité EUROPE (2004) (a)	Vulnérabilité FRANCE Nicheurs (2008) (b)	Vulnérabilité PACA Nicheurs (2013) (b)	Statuts de protection (Janvier 2013)
Gallinule poule-d'eau (Gallinula chloropus)		1 Ind	1 Ind		4, 6	Sed	Très faible	S	LC	LC	C, BE3
Geai des chênes (Garrulus glandarius)		Х	Х	X	3, 4, 5, 6, 7	Sed	Très faible	S	LC	LC	С
Goéland leucophée (Larus michahellis)		Х	Х	X	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7	Sed	Très faible	S	LC	LC	PN3, BE3
Grimpereau des jardins (Certhia brachydactyla)		Х	х	X	1, 2, 3, 4, 6, 7	Sed	Très faible	S	LC	LC	PN3, BE3
Martinet noir (Apus apus)		Х	х	х	1, 2, 3, 4, 6, 7	Npo/Nalim	Très faible	S	LC	LC	PN3, BE3
Mésange à longue queue (Aegithalos caudatus)				Х	3	Sed	Très faible	S	LC	LC	PN3, BE3
Mésange bleue (Cyanistes caeruleus)		Х	х	Х	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7	Sed	Très faible	S	LC	LC	PN3, BE2
Mésange charbonnière (Parus major)		Х	Х	Х	1, 2, 3, 4, 5, 7	Sed	Très faible	S	LC	LC	PN3, BE2
Mésange huppée (Lophophanes cristatus)		х		Х	2, 5, 6	Sed	Très faible	S	LC	LC	PN3, BE2
Moineau domestique (Passer domesticus)		Х	х	X	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7	Sed	Très faible	D	LC	LC	PN3
Pic vert (Picus viridis)		1 Ind			5	Sed	Très faible	DP	LC	LC	PN3, BE2
Pie bavarde (<i>Pica pica</i>)		Х	х	Х	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7	Sed	Très faible	S	LC	LC	С
Pigeon biset domestique (Columba livia domestica)		х		x	3, 4, 6	Sed	Très faible	-	-	-	-
Pigeon ramier (Columba palumbus)		Х	х	Х	1, 3, 4, 5, 6, 7	Sed	Très faible	S	LC	LC	С
Pinson des arbres (Fringilla coelebs)		Х	Х	Х	3, 4, 5, 7	Sed	Très faible	S	LC	LC	PN3, BE3
Rossignol philomèle (Luscinia megarhynchos)		×	Х	Х	2, 3, 4, 5	Npr	Très faible	S	LC	LC	PN3, BE2
Serin cini (Serinus serinus)		Х	х	х	1, 2, 3, 4, 5, 6	Sed	Très faible	S	LC	LC	PN3, BE3
Tourterelle turque (Streptopelia decaocto)		Х	Х	Х	1, 2, 4, 5, 6, 7	Sed	Très faible	S	LC	LC	C, BE3
Verdier d'Europe (Carduelis chloris)		Х	х		1, 4, 5, 6, 7	Sed	Très faible	S	LC	LC	PN3, BE2
	Nombre total d'espèces contactées = 43										

Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Légende

Observation

Effectifs: **x** = quelques (inférieur à 10 individus ou 5 couples); **xx** = nombreux (supérieurs à 10 individus ou 5 couples);

Cple = couple(s), M = male(s), F = femelle(s), Juv = Juvénile(s), Fam = famille(s), Cht = chant, Ind = individu(s)

Statut de protection

C: espèce chassable.

Protection nationale : liste nationale des Oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire métropolitain, Arrêté du 29/10/2009 (J.O. du 05/12/2009). PN3 = Espèce et son habitat protégé ; PN4 = Espèce protégée sans son habitat.

DO1 : espèce d'intérêt communautaire, inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux CE 79/409.

BO2 : espèce inscrite à l'annexe II de la convention de Bonn (1979).

BE2 / BE3 : espèce inscrite à l'annexe II ou III de la convention de Berne (1979).

Statut biologique

Npo: Nicheur possible

Npr : Nicheur probable

Nc: Nicheur certain

Nalim : Nicheur hors de la zone d'étude exploitée pour l'alimentation

Migr: Migrateur (total ou partiel)

Hiv: Hivernant

Est: Estivant

Tra: En transit

Err : Erratique

Sed: Sédentaire

Nicheur possible

- 1. Espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification.
- 2. Mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction.

Nicheur probable

- 3. Couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction.
- 4. Territoire permanent présumé en fonction de l'observation de comportements territoriaux ou de l'observation à huit jours d'intervalle au moins d'un individu au même endroit.



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



- -----
- 5. Parades nuptiales.
- 6. Fréquentation d'un site de nid potentiel.
- 7. Signes ou cris d'inquiétude d'un individu adulte.
- 8. Plaque incubatrice sur un oiseau tenu en main.
- 9. Construction d'un nid ou creusement d'une cavité.

Nicheur certain

- 10. Adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention.
- 11. Nid utilisé récemment ou coquille vide (œuf pondu pendant l'enquête).
- 12. Jeunes fraîchement envolés (nidicoles) ou poussins (nidifuges).
- 13. Adultes entrant ou quittant un site de nid laissant supposer un nid occupé (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs dont le contenu n'a pas pu être examiné) ou adulte en train de couver.
- 14. Adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes.
- 15. Nid avec œuf(s).
- 16. Nid avec jeune(s) (vu ou entendu).

Codes comportementaux et statuts de reproduction définis d'après l'EOAC (European Ornithological Atlas Committee).

Statut de conservation

Vulr	Vulnérabilité Europe (a)								
CR	Critical endengered (Voie d'extinction)								
E	Endengered (En danger)								
٧	Vulnerable (Vulnérable)								
D	Declining (Déclin)								
R	Rare (Rare)								
DP	Depleted *								
L	Localised (Localisé)								
S	Secure (non défavorable)								

Vulne	Vulnérabilité France & PACA (b)							
RE	Eteinte							
CR	En danger critique d'extinction							
EN	En danger							
VU	Vulnérable							
NT	Quasi menacée							
LC	Préoccupation mineure							
DD	Données insuffisantes							
NA	Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole)							
NE	Non évaluée							

^{*} Depleted : concerne les taxons non rares ou en déclin dans l'UE qui ont subi un déclin modéré à fort entre 1970 à 1990 et dont les effectifs n'ont pas encore retrouvé leur niveau d'avant déclin.

(a) BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004; (b) UICN France et al., 2011; (b) FLITTI & VINCENT-MARTIN, 2013.



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



0.4.44. Manus (C) ...

8.4.11 Mammifères

8.4.11.1 Intérêts du secteur pour les mammifères

Les inventaires ont permis d'avérer 19 espèces de mammifères, dont 16 espèces de chiroptères, dans ou à proximité de la zone d'étude. Parmi elles, onze présentent un enjeu local de conservation notable : une espèce à très fort enjeu, quatre espèces à fort enjeu et six à enjeu modéré. Au regard des milieux qui composent la zone d'étude, six espèces protégées et non contactées, ont été jugées fortement potentielles au sein de la zone d'étude dont deux espèces à très fort enjeu, deux espèces à fort enjeu, une espèce à enjeu modéré et une espèce à enjeu faible.

> Intérêt chiroptérologique du secteur

Les zones étudiées sont situées au sein d'une une mosaïque de milieux agricoles, aquatiques et rivulaires, urbains et littoraux. On note également la présence de boisements plus ou moins mâtures au sein de la zone d'étude. Cette mosaïque est très attractive pour de nombreuses espèces aux écologies différentes tant pour la chasse que pour le gîte (espèces arboricoles, de milieux ouverts ou forestières).

Gîtes arboricoles

Au sein des zones étudiées, on trouve des arbres mâtures favorables aux espèces arboricoles en tant que gîte. Aucun gîte n'a cependant été avéré au cours des prospections.





Exemple d'arbres-gîtes potentiels présents au sein de la zone d'étude M. GAYAUD (GCP), 23/06/2016, La-Londe-Les-Maures (83)



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Gîtes anthropophiles

Au sein des zones étudiées, on trouve des bâtis et des ouvrages qui présentent des caractéristiques favorables pour l'installation d'espèces de chiroptères anthropophiles. Aucun gîte n'a cependant été avéré au cours des prospections.





Bâtiment abandonné favorable aux chiroptères

M. GAYAUD (GCP), 23/06/2016, La-Londe-Les-Maures (83)

> Zones d'alimentation

La mosaïque de milieux qui composent la zone d'étude est favorable pour de nombreuses espèces de mammifères. Notons plus particulièrement :

- les cours d'eaux et leurs ripisylves : les milieux naturels façonnés par les cours d'eaux sont favorables à la présence de nombreuses espèces de chiroptères (notamment Murin de Daubenton et de Capaccini) et d'espèces de mammifères aquatiques (notamment Campagnol amphibie) ;
- les milieux ouverts herbacés : ces milieux sont favorables à tous les mammifères qui utilisent les milieux ouverts pour s'alimenter. Ces milieux sont attractifs notamment pour les insectes.





Illustrations des milieux cités précédemment

M. GAYAUD (GCP), 23/06/2016, La-Londe-Les-Maures (83)



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Corridors de transit

Les principaux corridors présents au sein des zones étudiées sont formés par les cours du Pansard, du Maravene et leurs affluents. Localement les linéaires arborés sont également importants pour assurer ce rôle de corridor.





Axes de transit présents au sein de la zone d'étude

M. GAYAUD (GCP), 29/06/2016, La-Londe-les-Maures (83)

Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)



hydraulique de lutte contre les crues et

8.4.11.2 Données bibliographiques

Le tableau ci-dessous synthétise les données de présences de mammifères à proximité de la zone d'étude. Ce tableau montre les données bibliographiques disponibles concernant ce compartiment. A l'issue des prospections, d'autres espèces, non citées dans ce tableau, ont pu être avérées ou jugées fortement potentielles.

Espèces	ZSC FR9301622 « La plaine et le massif des Maures »	ZSC FR9301613 « Rade d'Hyères »	Sur la commune de La-Londe- les-Maures
Blaireau européen (Meles meles)			X (2019)
Campagnol amphibie (Arvicola sapidus)			X (2019)
Ecureuil roux (Sciurus vulgaris)			X (2019)
Lérot (Eliomys quercinus)			X (2011)
Muscardin (Muscardinus avellanarius)			X (2019)
Lièvre d'Europe (Lepus europaeus)			X (2018)
Hérisson d'Europe (Erinaceus europaeus)			X (2019)
Minioptère de Schreibers (Miniopterus schreibersii)	X (Reproduction ; Transit 650 ind)	X (Reproduction ; concentration)	X (2019)
Barbastelle d'Europe (Barbastella barbastellus)	Х		
Murin de Capaccini (Myotis capaccinii)	X (Reproduction ; Transit)		
Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)	X (Reproduction ; Transit)	X (Reproduction : 65 ind. ; concentration : 50 ind.)	
Murin de Bechstein (Myotis bechsteinii)	X (Reproduction ; Transit)		



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)



hydraulique de lutte contre les crues et

Espèces	ZSC FR9301622 « La plaine et le massif des Maures »	ZSC FR9301613 « Rade d'Hyères »	Sur la commune de La-Londe- les-Maures
Grand murin (Myotis myotis)	X (Reproduction ; Transit)		
Petit murin (Myotis blythii)	X (Reproduction ; Transit)		
Grand rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)	X (Transit)		
Petit rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)	X (Reproduction 20 ind. ; Transit)		X (2019)
Oreillard gris (Plecotus austriacus)			X (2019)

Légende :

 g-···	
Espèce avérée dans la zone d'étude	X = présence de
Espèce potentiellement présente dans la zone d'étude au regard des milieux qui la composent	l'espèce
Espèce considérée comme exceptionnelle ou non potentielle dans la zone d'étude	(Autres informations)

Sources: Fiches ZNIEFF et Formulaire Standard de Données Natura 2000, INPN, consultés en ligne le 03/11/2016

Sources : www.faune-paca.org, Liste communale des espèces, consulté en ligne le 03/11/2016



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



8.4.11.3 Espèces à enjeu local de conservation très fort

Espèce avérée

▼ Minioptère de Schreibers Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)

Protection	PN	UICN France	VU
Autre(s) statut (s)	DH2, DH	4, BE2, BO2	

Répartition mondiale	Pourtour	méditerranéen,	jusqu'au	Balkans	et	au
	Caucaco					

Répartition française	Deux-tiers sud du pays. Plus abondant dans la moitié sud à l'exception du massif jurassien.
Habitats d'espèce, écologie	Strictement cavernicole et grégaire, ce qui augmente sa vulnérabilité. Chasse dans des milieux en mosaïque. Rayon d'action moyen : 18 km (max. 40km) (NEMOZ et BRISORGEUIL., 2008). Régime alimentaire spécialisé sur les Lépidoptères.
Menaces	Les menaces qui pèsent sur l'espèce sont principalement le dérangement des gîtes souterrains. le

principalement le dérangement des gîtes souterrains, le développement de l'énergie éolienne et la banalisation des milieux naturels.

Contexte local

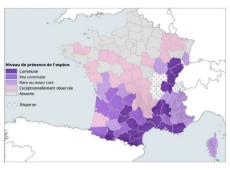
Dans le secteur d'étude :

En PACA, l'espèce est présente dans tous les départements de PACA (principalement à des altitudes inférieures à 600 m). Quelques importantes colonies de reproduction et d'importance nationale sont connues sur les départements des Bouches-du-Rhône, le Tunnel du canal des Alpilles (plusieurs milliers d'individus), la grotte d'Entraigues (83) (8000 individus). Les effectifs connus par comptage de colonie sont de 20000 pour la région (2014).

Dans la zone d'étude :

A l'échelle de la zone d'étude sa présence a été détectée en 2016 sur la commune de La Londe-les-Maures. L'espèce est également citée au sein des ZSC FR9301622 « La plaine et le massif des Maures » et FR9301613 « Rade d'Hyères » en reproduction et transit. Le Minioptère de Schreibers a été contacté en chasse ou déplacement en différents points de la zone d'étude.

Au sein de la zone d'étude l'espèce est avérée en déplacements et alimentation.



Répartition française d'après Arthur et Lemaire 2009



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)



Espèces potentielles



Barbastelle d'Europe Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)

Protection **UICN France** Autre(s) statut (s) DH2, DH4, BE2, BO2

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

En PACA, quelques novaux de population sont connus dans le Bouches-du-Rhône, les Alpes de Hautes-Proyence et le Var. Sa présence étant liée aux grandes surfaces forestières, la Barbastelle est plus fréquemment rencontrées dans les zones de piémont et de montagne.

L'espèce est citée au sein de la ZSC FR9301622 « La plaine et le massif des Maures ». La Barbastelle d'Europe est susceptible d'utiliser les milieux ouverts à forestiers et leurs lisières arborées pour son alimentation ou ses déplacements. Elle pourrait également utiliser certains arbres de la zone d'étude en tant que gîte.

Au sein de la zone d'étude l'espèce est potentielle en déplacement, alimentation ou gîte.



Murin de Capaccini Myotis capaccinii (Bonaparte, 1837)

ΡN DH2, DH4, BE2, BO2 **Protection UICN France** VU Autre(s) statut (s)

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

L'espèce est rare en PACA et ses effectifs régionaux sont faibles (5000 individus estimés). La population de la région est primordiale pour la conservation de l'espèce.

L'espèce est citée au sein de la ZSC FR9301622 « La plaine et le massif des Maures ». Le Murin de Capaccini est susceptible d'utiliser les milieux aquatiques et leurs milieux connexes pour son alimentation ou ses déplacements.

Au sein de la zone d'étude l'espèce est potentielle en déplacement et alimentation.

8.4.11.4 Espèces à enjeu local de conservation fort

Espèces avérées



Grand murin Myotis myotis (Borkhausen, 1797)

Petit murin Myotis blythii (Tomes, 1857)

Protection UICN France LC/NT

Autre(s) statut (s) DH2, DH4, BE2, BO2

Grand murin : Paléarctique occidental au sud du 60ème parallèle, Asie mineure et Proche-Orient. Petit murin : Sud-ouest du paléarctique et d'Asie

mineure jusqu'au Népal.

Répartition française Grand murin : Présent sur tout le territoire français, sauf en Corse, moins abondant en région méditerranéenne.

> Petit murin : Surtout méditerranéen et absent de la moitié nord du pays et de Corse.





Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)

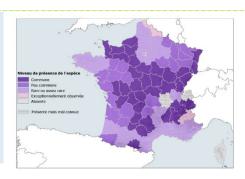




Habitats d'espèce, Grand murin : Gîtes en milieu souterrain ou dans écologie les combles. « Chasseur-cueilleur » qui se nourrit d'insectes posés au sol (coléoptères). Recherche des milieux où la végétation au sol est peu dense et accessible en vol.

> <u>Petit murin</u>: Affectionne les plaines et les collines méditerranéennes. S'installe en gîtes souterrains (ou bâtis), « chasseur-cueilleur » d'insectes posés au sol (orthoptères). chasse dans les milieux ouverts ou plus denses (jusqu'à 2000 m d'altitude).

Menaces Modifications des milieux agricoles et forestiers, disparition ou dérangement de sites de reproduction (combles) et dérangement dans les cavités souterraines.



Répartition française du Grand murin d'après Arthur et Lemaire 2009

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

Grand murin : En PACA, on le retrouve très fréquemment en colonie mixte avec le Petit Murin mais le Grand Murin semble beaucoup plus rare.

Petit murin : En PACA, l'espèce est relativement commune. Toutefois, ses populations restent fragiles en raison de la concentration des effectifs sur très peu de gîtes. (GCP 2009).

Ces deux espèces ont une morphologie très proche et il est très complexe de différencier ces deux espèces sur la base de leurs émissions ultrasonores en raison de nombreuses similitudes. Il a de plus été démontré que ces deux espèces pouvaient s'hybrider, ce qui ajoute encore à la complexité.

Dans la zone d'étude :

Ces deux espèces sont citées au sein de la ZSC FR9301622 « La plaine et le massif des Maures » en reproduction et transit. Ce complexe d'espèces a été contacté en chasse ou déplacement en différents points de la zone d'étude. Les bâtis notés comme favorables pourraient correspondre aux exigences de ces espèces en termes de gîte.

Au sein de la zone d'étude ces espèces sont avérées en déplacements et alimentation.

Répartition française du Petit murin d'après Arthur et Lemaire 2009

Importance de la zone d'étude : Modérée

Espèces fortement potentielles



Murin à oreilles échancrées Myotis emarginatus (E. Geoffroy, 1806)

Protection PΝ **UICN France** LC Autre(s) statut (s) DH2, DH4, BE2, BO2

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

En PACA, il n'existe pas de synthèse mais les colonies connues sont généralement à basse altitude. L'espèce reste rare avec seulement sept colonies de reproduction connues. Les populations régionales sont importantes pour la conservation de l'espèce (GCP, 2009).

Dans la zone d'étude :

L'espèce est citée au sein des ZSC FR9301622 « La plaine et le massif des Maures » et FR9301613 « Rade d'Hyères » en reproduction et transit. Le Murin à oreilles échancrées pourrait utiliser la totalité des milieux de la zone d'étude en alimentation ou déplacement. Les bâtis notés comme favorables pourraient correspondre à ses exigences en termes de gîte.

Plusieurs enregistrements réalisés lors des prospections pourraient correspondre à l'espèce sans toutefois pouvoir le certifié (Cf. limites méthodologiques)

Au sein de la zone d'étude l'espèce est avérée en déplacements, alimentation et potentielle en gîte.

Importance de la zone d'étude : Modérée



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)





Grande noctule Nyctalus lasiopterus (Schreber, 1780)

UICN Protection VU **France**

Autre(s) statut

DH4, BE2, BO2 (s)

Répartition Ouest du paléarctique, répartition mal connue Répartition Principalement trois noyaux de population en française Aquitaine, dans Massif central et en Corse. l'espèce, Espèce arboricole, gîte parfois aussi dans écologie des fissures rocheuses. Habitats de chasse variés, apprécie les forêts et les zones humides. Capable de parcourir de très grandes distances (jusqu'à 100 km par nuit). La répartition des mâles diffère de celle des Menaces Exploitation forestière et élagages ou abattages de sécurité (destruction de gîtes), développement de l'énergie éolienne et

Espèce identifiée comme prioritaire pour le Plan National d'Action Chiroptères 2016-2025.

banalisation des milieux naturels.

Contexte local

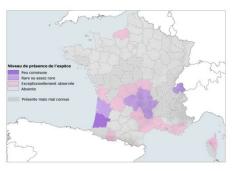
Dans le secteur d'étude :

En PACA; l'espèce a été contactée plus ou moins régulièrement notamment dans le Var ou une population est probablement établie.

Dans la zone d'étude :

La bibliographie ne mentionne pas la présence de cette espèce à proximité immédiate du projet. La Grande Noctule est capable de réaliser des déplacements très importants. Elle est contactée assez régulièrement dans le secteur de Draguignan. Le seul contact a été enregistré en période estivale, l'individu étant en transit, probablement à une altitude assez élevée. Cette espèce arboricole pourrait utiliser certains des arbres recenser dans le cadre des prospections.

Au sein de la zone d'étude l'espèce est avérée en déplacements et potentielle en alimentation et en gîte.



Répartition française D'après Arthur et Lemaire 2009



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Campagnol amphibie Arvicola sapidus (Miller, 1908)

 Protection
 PN
 UICN France
 NT
 Autre(s) statut (s)
 BE3

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

En PACA, le Campagnol amphibie est présent dans les 6 départements. Mais son aire de répartition est limitée aux trois-quarts de la région situés à l'ouest (absent de l'est des Alpes Maritimes). Sa présence est très sporadique. Il s'agit donc d'une espèce largement répartie mais peu fréquente. (Bulletin Faune PACA 2013). Dans le Var, il compte quelques zones de présence où il peut-être localement commun mais dispersé dans le département (salins d'Hyères, Golf de St Tropez et de Fréjus, sud de Vidauban).

Dans la zone d'étude :

L'espèce a été contactée sur la commune de La-Londe-les-Maures en 2015 et a été avérée en septembre 2019 dans le cours du Pansard (abords du stade de football).

Le Campagnol amphibie est susceptible d'utiliser les zones humides stagnantes ou à écoulement lent au sein de la zone d'étude

Au sein de la zone d'étude l'espèce est avérée pour l'accomplissement de l'ensemble de son cycle biologique

Importance de la zone d'étude : Modérée

Espèces potentielles

V

Grand rhinolophe Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)

Protection PN UICN France LC Autre(s) statut (s) DH2, DH4, BE2, BO2

Espèce identifiée comme prioritaire pour le Plan National d'Action Chiroptères 2016-2025.

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

En PACA, l'espèce est présente dans tous les départements mais peu commune.

Notons que cette espèce discrète est très difficile à contacter en détection ultrasonore. En effet, elle émet faiblement et ses ultrasons ne peuvent être captés qu'à quelques mètres de distance.

Dans la zone d'étude :

L'espèce est citée au sein de la ZSC FR9301622 « La plaine et le massif des Maures ». Le Grand rhinolophe est susceptible d'utiliser les cours d'eaux et leurs milieux connexes pour son alimentation ou ses déplacements.

Au sein de la zone d'étude l'espèce est potentielle en déplacement et alimentation.



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Petit rhinolophe Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)					
Protection	PN	UICN France	LC	Autre(s) statut (s)	DH2, DH4, BE2, BO2

Espèce identifiée comme prioritaire pour le Plan National d'Action Chiroptères 2016-2025.

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

En PACA, le Petit Rhinolophe est localement bien présent notamment sur les tranches altitudinales entre 200m et 1000m. Il se rencontre plus fréquemment à moyenne altitude que sur le littoral. Son noyau de présence se situe dans les Alpes-de-Haute-Provence. On retrouve l'espèce en limite est du Vaucluse, dans le nord du Var ainsi que dans les Alpes maritimes. Il est pratiquement absent des Bouches-du-Rhône. (ONEM 2015)

L'espèce recule face à l'urbanisation, impactée par la pollution lumineuse et la circulation routière.

Notons que cette espèce discrète est très difficile à contacter en détection ultrasonore. En effet, elle émet faiblement et ses ultrasons ne peuvent être captés qu'à quelques mètres de distance.

Dans la zone d'étude :

L'espèce est citée au sein de la ZSC FR9301622 « La plaine et le massif des Maures ». Le Petit rhinolophe est susceptible d'utiliser les cours d'eaux et leurs milieux connexes pour son alimentation ou ses déplacements.

Au sein de la zone d'étude l'espèce est potentielle en déplacement et alimentation.



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



8.4.11.5 Espèces à enjeu local de conservation modéré

Espèces avérées



Noctule de Leisler Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)

Protection PN UICN France NT

Autre(s) statut (s) DH4, BE2, BO2

Répartition mondiale	Paléarctique Fennoscandie.	occidental	à	l'exception	de	la
Répartition française	Présente sur to semble mieux de la France.			, ,		,,
Habitats d'espèce, écologie	Colonies canto forestière et toitures. Espè dégagé. Espèce km (max 17km	arboricole ce de haut e migratrice.	peut vol,	s'installer qui chasse e	dans n mil	les ieu
Menaces	Exploitation for sécurité (dest l'énergie éolier	ruction de	gîtes), développe	ment	de



Contexte local

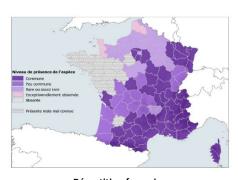
Dans le secteur d'étude :

En PACA, l'espèce est commune et contactée dans l'ensemble des départements. Comme pour la majorité des espèces arboricoles, aucun gîte de reproduction n'est à ce jour connu.

Dans la zone d'étude :

L'espèce a été contactée en chasse et déplacement en différents points de la zone d'étude. Elle pourrait également utiliser certains arbres de la zone d'étude en tant que gîte.

Au sein de la zone d'étude l'espèce est avérée en déplacements et alimentation et potentielle en gîte.



Répartition française d'après Arthur et Lemaire 2009

Importance de la zone d'étude : Modérée

Y

Noctule commune Nyctalus noctula (Schreber, 1774)

Protection PN UICN VU

Autre(s) statut (s) DH4, BE2, BO2

Répartition Espèce eurasiatique, présente dans toute mondiale l'Europe à l'exception du nord de la Fennoscandie et du sud de la péninsule



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



	ibérique. On la retrouve jusqu'en Sibérie occidentale et en Chine.
Répartition française	Présente sur l'ensemble du territoire, bien que restant mal connue dans certaines régions. Elle est moins bien représentée en région méditerranéenne.
Habitats d'espèce, écologie	Prioritairement arboricole, occupe également les fissures de falaises, voire de bâtiments. Chasse en plein ciel généralement à plusieurs dans les milieux de forte densité d'insectes. Espèce migratrice : été, nord-est de l'Europe et hiver, sud-ouest de l'Europe. Rayon d'action : 10km (max. 25km).
Menaces	Exploitation forestière et élagages ou abattages de sécurité (destruction de gîtes), développement de l'énergie éolienne et banalisation des milieux naturels.

Espèce identifiée comme prioritaire pour le Plan National d'Action Chiroptères 2016-2025.

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

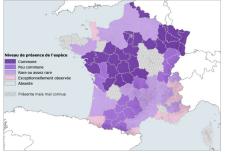
La Noctule commune est rare en PACA. Elle est migratrice et sa répartition est très localisée. Les contacts obtenus dans le Var et dans les Alpes maritimes sont probablement issus d'individus en migration et sont très occasionnels.

Dans la zone d'étude :

L'espèce a été contactée en déplacement avec un seul contact enregistré. Elle pourrait également utiliser certains arbres de la zone d'étude en tant que gîte.

Au sein de la zone d'étude l'espèce est avérée en déplacements et alimentation et potentielle en gîte.





Répartition française D'après Arthur et Lemaire 2009



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)





Pipistrelle pygmée Pipistrellus pygmaeus (Leach, 1825)

Protection PN UICN France LO

Autre(s) statut (s) DH4, BE2, BO2

Répartition mondiale	Répartition mal connue, paléarctique occidental depuis les îles Britanniques, jusqu'en Europe centrale et au Proche-Orient.
Répartition française	Répartition mal connue, bien représentée en région méditerranéenne, vallée du Rhône et plaine du Rhin.
Habitats d'espèce, écologie	Principalement en plaine et colline, et liée aux zones humides. Utilise des gîtes arboricoles ou anthropiques (parfois gîtes souterrains). Se nourrit majoritairement de diptères aquatiques et chasse en moyenne à 1,7km de son gîte.
Menaces	Modifications et exploitation des milieux forestiers, disparition de sites de reproduction, développement de l'énergie éolienne, démoustication, et banalisation des milieux naturels (notamment zones humides).



Colonie de Pipistrelle pygmée sous un pont Photo : J. PRZYBILSKI, ECO-MED

Contexte local

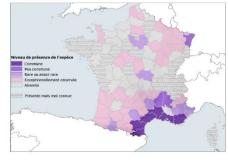
Dans le secteur d'étude :

En PACA, la Pipistrelle pygmée est commune à très commune (en Camargue) dans les départements côtiers (Bouches-du-Rhône, Var) mais relativement plus rare dans les autres.

Dans la zone d'étude :

L'espèce a été contactée en chasse et déplacement en différents points de la zone d'étude. Elle pourrait également utiliser certains arbres ou les bâtis de la zone d'étude en tant que gîte.

Au sein de la zone d'étude l'espèce est avérée en déplacements et alimentation et potentielle en gîte.



Répartition française d'après Arthur et Lemaire 2009

Importance de la zone d'étude : Modérée



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)





Protection

Pipistrelle de Nathusius Pipistrellus nathusii (Keyserling & Blasius, 1839)

UICN France

développement de l'énergie éolienne et banalisation des milieux naturels (notamment zones humides).

Autre(s) statut (s)	DH4, BE2, BO2
Répartition mondiale	Répartition eurasiatique, de l'Irlande à l'Oural et du nord de la Péninsule ibérique au Caucase. Espèce migratrice: aire de reproduction (est et nord de l'Europe) et aire d'hibernation (Europe de l'Ouest).
Répartition française	Probablement présente sur tout le territoire mais faibles effectifs. Des preuves de reproduction récentes en Champagne-Ardenne et en Bretagne.
Habitats d'espèce, écologie	Affectionne les plans d'eau, les zones humides et les boisements. Utilise des gîtes rupestres, arboricoles et parfois anthropiques. Espèce migratrice, mâle probablement sédentaire. Rayon d'action de 6,5km autour de son gîte.
Menaces	Modifications et exploitation des milieux forestiers.



Dans le secteur d'étude :

La Pipistrelle de Nathusius est assez localisée en région PACA, essentiellement sur les départements côtiers et en plaine. La Camargue rassemble une importante population reproductrice. (GCP 2009)

Dans la zone d'étude :

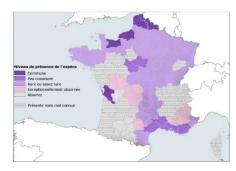
L'espèce a été contactée en chasse et déplacement en différents points de la zone d'étude. Elle pourrait également utiliser certains arbres de la zone d'étude en tant que gîte.

Au sein de la zone d'étude l'espèce est avérée en déplacements et alimentation et potentielle en gîte.



ripistielle de Natilusius

Photo: © F.PAWLOWSKI



Répartition française d'après Arthur et Lemaire 2009

Importance de la zone d'étude : Modérée



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)





Sérotine commune Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)

Protection PN UICN France LC

Autre(s) statut (s) DH4, BE2, BO2

_		
	Répartition mondiale	Paléarctique jusqu'à 55° de latitude Nord.
	Répartition française	Tout le territoire mais ne semble jamais vraiment abondante.
Habitats d'espèce, écologie		Gîtes de reproduction anthropophiles et gîtes d'hibernation épigés ou hypogés (cavités souterraines). Chasse en milieux ouverts et semi-ouverts (prairies bocagères, friches, vergers, jardins) mais s'accommode également des milieux forestiers ou humides. Rayon de chasse 3 à 6km (max 17km).
	Menaces	Dérangement ou destruction de gîtes et développement de l'énergie éolienne.

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

En PACA, l'espèce est connue dans tous les départements mais reste contactée moins fréquemment que la Noctule de Leisler par exemple.

Dans la zone d'étude :

L'espèce a été contactée en différents points de la zone d'étude. Elle pourrait également utiliser certains bâtis de la zone d'étude en tant que gîte.

Au sein de la zone d'étude l'espèce est avérée en déplacements et alimentation et potentielle en gîte.



Répartition française d'après Arthur et Lemaire 2009

Importance de la zone d'étude : Modérée



Molosse de Cestoni Tadarida teniotis (Rafinesque, 1814)

Protection PN UICN France NT

Autre(s) statut (s) DH4, BE2, BO2

	Paléarctique plutôt méridionale, depuis le pourtour méditerranéen jusqu'à l'Indomalais.
Répartition française	Au sud d'une ligne reliant les Pyrénées-Atlantiques au Jura, plus abondant dans les montagnes ou moyennes montagnes calcaires.
	En gîte en fissures de falaises, murs de bâtiments ou de ponts. Espèce de haut vol, chasse le plus souvent en milieux ouverts des Lépidoptères et les Coléoptères. Rayon d'action de 30km (max. 100km) (MARQUES et Al., 2004)



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)



Menaces Sécurisation de falaises au-dessus infrastructures de transports et exploitation des carrières de roche massive.

Contexte local

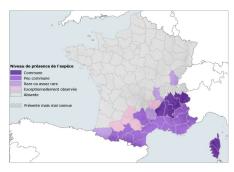
Dans le secteur d'étude :

En PACA, l'espèce est présente sur l'ensemble des départements.

Dans la zone d'étude :

L'espèce a été contactée en différents points de la zone d'étude en chasse ou en déplacement. La zone d'étude n'offre pas d'opportunité de gîte pour cette espèce rupestre.

Au sein de la zone d'étude l'espèce est avérée en déplacements et en alimentation.



Répartition française d'après Arthur et Lemaire 2009



Groupe des « Murin de Natterer » Myotis nattereri (Kuhl, 1817) ; Myotis crypticus (Juste et al., 2019)

Protection UICN France PN

Autre(s) statut DH4, BE2, BO2

Répartition Occupe le paléarctique occidental et une

mondiale partie du pourtour méditerranéen. Répartition Présente sur la quasi-totalité du territoire.

Récentes découvertes, concernant francaise l'existence d'espèces cryptiques formeraient un complexe « Murin de Natterer », ne permettant pas encore de se prononcer concernant la répartition précise de celles-ci.

Habitats Colonies dans les ponts, les habitations, les d'espèce, cavités d'arbres, mais toujours dans des

écologie fissures où l'espace d'ouverture est suffisamment étroit et profond pour qu'elles passent inaperçues. Peu de colonies connues. Très attaché aux lisières, affectionne les boisements et les zones humides. Chasse dans un rayon de 2 à 6 km.

Menaces Principalement les modifications

l'exploitation des milieux agricoles et forestiers et la banalisation des milieux naturels (notamment zones humides).





Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Contexte local

Il est important de noter que ce groupe a été récemment divisé en 3 espèces inféodées chacune à une aire géographique mais pouvant s'hybrider: Myotis natterer au nord, Myotis escalerai inféodé aux Pyrénées Orientales et Myotis crypticus dans le sud de la France. Leur identification n'est aujourd'hui possible que sur critères génétiques et l'identification acoustique ne permet que d'identifier les individus comme faisant partie du Groupe des Natterer. En PACA, les individus contactés appartiennent à priori à l'espèce Myotis crypticus.

La différenciation difficile entre les espèces du groupe des Natterer lui confère des traits ubiquistes sans doute erronés. Il apparaît dans l'état actuel des connaissances comme une espèce ubiquiste occupant l'ensemble de la région PACA et exploitant toutes tranches altitudinales jusqu'à plus de 2200m d'altitude.

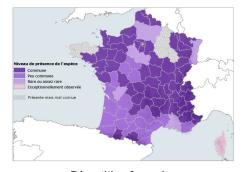
Dans le secteur d'étude :

En PACA, l'espèce est relativement commune et contactée sur l'ensemble des départements. Il est toutefois relativement rare sur la frange littorale et commun à partir de 500m.

Dans la zone d'étude :

L'espèce a été contactée en chasse et déplacement en différents points de la zone d'étude. Le Murin de Natterer pourrait utiliser certains arbres de la zone d'étude en tant que gîte.

Au sein de la zone d'étude l'espèce est avérée en déplacements et alimentation et potentielle en gîte.



Répartition françaiseSource : ARTHUR L. & LEMAIRE M., 2009

Espèces potentielles



Muscardin Muscardinus avellanarius (Linnaeus, 1758)

Protection PN UICN France LC Autre(s) statut (s) BE3

Contexte local

Dans le secteur d'étude :

En PACA, sa répartition semble limitée à trois noyaux de population (les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes et le centre du Var avec quelques données dans le sud des Alpes de Hautes-Provence) mais reste relativement rare. Plusieurs individus aurait été découverts dans le massif de la Sainte Baume. (Faune PACA, 2015)

Dans la zone d'étude :

Le Muscardin est mentionné sur la commune de La Londe-les-Maures en 2019. Cette espèce apprécie les fourrés denses (ronciers, maquis, hélophytes...) ou elle peut confectionner sont nid. Au sein de la zone d'étude, l'espèce pourrait occupéer les fourrés présents sur les berges de cours d'eaux et ce pour la réalisation de l'ensemble de sont cycle biologique.

Au sein de la zone d'étude l'espèce est potentielle pour l'accomplissement de l'ensemble de son cycle biologique dans les milieux qui lui sont favorables



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



8.4.11.6 Espèces avérées à enjeu local de conservation faible

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des espèces à ELC faible observées.

Photo	Nom de l'espèce	Importance de la zone d'étude pour la population locale de l'espèce	Statuts de protectio n	Commentaires
Non illustré	Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus)	Faible	PN, DH4, BE2, BO2	Espèce anthropophile pour le choix des gîtes
© Erwann THEPAIT	Pipistrelle de Kuhl (Pipistrellus kuhlii)	Faible	PN, DH4, BE2, BO2	Espèce anthropophile pour le choix des gîtes
E-Paula, THEFAUT	Oreillard roux (Plecotus auritus)	Modéré	PN, DH4, BE2, BO2	Espèce arboricole pour le choix des gîtes
-	Oreillard gris (Plecotus austriacus)	Modéré	PN, DH4, BE2, BO2	Espèce anthropophiles pour le choix des gîtes
	Vespère de Savi (Hypsugo savii)	Faible	PN, DH4, BE2, BO2	Espèce fissuricole
© Erwann THEPAUT	Murin de Daubenton (Myotis daubentonii)	Modéré	PN, DH4, BE2, BO2	Espèce anthropophile ou arboricole pour le choix des gîtes
© Engant REPAUT	Ecureuil roux (Sciurus vulgaris)	Modéré	PN, BE3	Espèce arboricole pour le choix des gîtes
-	Hérisson d'Europe (Erinaceus europaeus)	Faible (espèce potentielle)	PN, BE3	Susceptible d'utiliser la zone d'étude pour l'accomplissement de l'ensemble de son cycle biologique



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



8.4.11.7 Listes des espèces de mammifères avérées

Relevé effectué par Marion GAUYAUD (GCP) le 23 juin 2016, Erwann THEPAUT (ECO-MED) le 21 juin 2016 et Edouard RIBATTO les 10, 11 et 12 septembre 2019.

Ordre	Famille	Nom français	Nom latin	Liste rouge France 2009	ELC
	Miniopteridae Minioptère de Schreibers		Miniopterus schreibersi	VU	
	Molosidae	Molosse de Cestoni	Tadarida teniotis	NT	Modéré
		Grand/Petit murin	Myotis myotis/blythii	LC/NT	Fort
		Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	LC	Fort
		Grande noctule	Nyctalus lasiopterus	VU	Fort
		Sérotine commune	Eptesicus serotinus	NT	Modéré
		Groupes des "Murins de Natterer"	Myotis nattereri/crypticus	LC	Modéré
Chiroptera		Pipistrelle pygmée	Pipistrellus pygmaeus	LC	Modéré
	Vespertilionidae	Pipistrelle Nathusius	Pipistrellus nathusii	NT	Modéré
		Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri	NT	Modéré
		Noctule commune	Nyctalus noctula	NT	Modéré
		Murin de Daubenton	Myotis daubentonii	LC	Faible
		Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhlii	LC	Faible
		Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	LC	Faible
		Vespère de Savi	Hypsugo savi	LC	Faible
		Oreillard gris	Plecotus austriacus	LC	Faible
		Oreillard roux	Plecotus auritus	LC	Faible
Carnivora	Canidae	Renard roux	Vulpes vulpes	LC	Très faible
	Sciuridae	Ecureuil roux	Sciurus vulgaris	LC	Faible
Rodentia	Cricetidae	Campagnol amphibie	Arvicola sapidus	NT	Fort



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Protection Nationale	PN (19 novembre 2007)		
Directive Habitats			
DH2	Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (habitats d'espèces)		
DH4	Espèces d'intérêt communautaire strictement prot européen	égées sur l'ensemble du territoire	
DH5	Espèces d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion		
Liste rouge France	(IUCN)		
CR	En danger critique d'extinction		
CR EN	En danger critique d'extinction En danger	Espèces menacées	
		Espèces menacées	
EN	En danger	ces menacées ou qui pourraient être	
EN VU	En danger Vulnérable Quasi menacée (espèces proches du seuil des espè	ces menacées ou qui pourraient être ues n'étaient pas prises)	
EN VU NT	En danger Vulnérable Quasi menacée (espèces proches du seuil des espèmenacées si des mesures de conservation spécifique des précupation mineure (espèce pour laquelle le ris	ces menacées ou qui pourraient être ues n'étaient pas prises) que de disparition de France est	

8.4.12 Synthèse des enjeux

8.4.12.1 Habitats naturels, flore et zones humides

Habitats naturels

Au sein des sept entités qui composent la zone d'étude, cinquante-deux unités physionomiques ont pu être observées. Parmi ces unités physionomiques :

- six habitats naturels et semi-naturels présentent un **fort enjeu local de conservation** et correspondent aux habitats dunaires et littoraux, aux fourrés riverains méridionaux, à la ripisylve et aux pelouses amphibies méditerranéennes;
- treize habitats naturels et semi-naturels présentent un enjeu local de conservation modéré et correspondent aux formations à petits et grands hélophytes des cours d'eau, au pelouses siliceuses ainsi qu'aux forêts méditerranéennes à Chêne liège, Pin pignon, Frêne à feuilles étroites et Chêne blanc;
- onze habitats naturels, semi-naturels et anthropiques à faible enjeu local de conservation correspondant aux pelouses subnitrophiles, végétation de friches, roselières (Massette et Phragmitaie) et oliveraies;



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



- dix habitats anthropiques à **très faible enjeu local de conservation** correspondant aux canniers (à Canne de Provence), vignobles, cultures et jardins ;
- douze habitats anthropiques à enjeu local de conservation nul correspondant aux secteurs aménagés.

Flore

Parmi l'ensemble des espèces observées dans la zone d'étude, 19 peuvent être considérées comme à enjeu. Onze espèces présentent un fort enjeu local de conservation (Ail petit-moly, Tamaris d'Afrique, Linaire grecque, Romulée de Rolli, Barbe de Jupiter, Laurier rose, Laîche ponctuée, Lys de mer, Alpiste paradoxal, Sérapias négligé et Sérapias à petites fleurs); Six présentent un enjeu local de conservation modéré (Echinophore épineuse, Panic rampant, Euphorbe de Terracine, Caroubier, Astragale double-scie et Alpiste aquatique); et deux espèces présentent un faible enjeu local de conservation (Romulée ramifiée et Anthémis précoce). En outre, une espèce peut être placée dans les cas particuliers en tant qu'échappée de jardin (protégée à l'état naturelle): la Palmier nain. Dans les mêmes conditions, le Laurier rose n'a été pointé comme espèce protégée qu'en situation naturelle (dans le lit mineur ou à ses abords immédiats).

Enfin, de nombreuses espèces exotiques à caractère envahissant sont également présentes dans la zone d'étude et nécessiteraient une action de gestion (contrôle/éradication).

Zones humides : bilan pédologique et habitats

A l'issue des prospections de terrain et selon les arrêtés du 24 juin 2008 et du 1er octobre 2009, la surface de **zones humides** au regard du critère végétation et pédologique est de **17,06 ha**. Les zones humides délimitées au sein de la zone d'étude relève d'un **enjeu local de conservation** allant de **fort** (fourrés riverains méridionaux) à **faible** (roselière).

8.4.12.2 Faune

Insectes

Concernant les insectes, la zone possède une diversité relativement importante avec 89 espèces inventoriées sur la zone d'étude. Ces espèces sont réparties au sein de deux cortèges, l'un caractéristique des milieux rudéralisés de la zone méditerranéenne et l'autre caractéristique des milieux humides et aquatiques. Ces deux cortèges sont composés d'espèces d'arthropodes relativement courantes, aucune espèce ne présentant un enjeu très fort, fort ou modéré. Seul 3 espèces non protégées et présentant un enjeu local de conservation faible ont été avérées sur la zone d'étude, l'Ascalaphe loriot, le Pacha à deux-queues et la Scolie à front jaune. Aucune autre espèce d'arthropodes à enjeu local de conservation très fort, fort ou modéré n'est jugée fortement potentielle sur la zone d'étude.

Poissons

Concernant les poissons, une espèce protégée, le **Barbeau méridional**, est avérée dans la zone d'étude. Pendant la majeure partie de l'année, le cours d'eau du Pansard a un débit très peu



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



favorable pour la faune piscicole ainsi que des nombreux seuils qui rendent difficile sa migration. Selon l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2012 portant approbation des inventaires relatifs aux frayères et aux zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole dans le Var, le tronçon du cours d'eau du Pansard concerné par la zone d'étude est un secteur potentiel pour la reproduction du Barbeau méridional : deux zones de reproduction ont été repérées dans la zone d'étude lors des prospections réalisées par l'expert ichtyologue ainsi qu'une autre à proximité immédiate.

Amphibiens

Concernant les amphibiens, deux espèces à faible enjeu local de conservation ont été avérées au sein de la zone d'étude élargie (le **Crapaud commun** et la **Rainette méridionale**) ainsi qu'une espèce à très faible enjeu local de conservation (la Grenouille rieuse). Ces trois espèces utilisent les milieux présents dans la zone d'étude aussi bien pour leur reproduction que pour l'exploitation du milieu terrestre.

Reptiles

Concernant les reptiles, le cortège observé est composé par quatres espèces avérées de faible enjeu local de conservation ont été avérées : Couleuvre à collier, Couleuvre vipérine, Lézard des murailles et Lézard vert occidental.

Oiseaux

Concernant les oiseaux, 44 espèces avérées ou fortement potentielles utilisent ou sont susceptibles d'utiliser la zone d'étude et sa périphérie. Parmi ces espèces, 17 présentent un enjeu local de conservation notable (faible à fort) dont quatre nichent ou sont susceptibles de nicher dans la zone d'étude. Il s'agit de l'Hirondelle rousseline, du Petit-duc scops, de la Cisticole des joncs et du Faucon crécerelle. La Huppe fasciée, le Loriot d'Europe et la Tourterelle des bois nichent ou sont susceptibles de nicher également mais en périphérie immédiate de la zone d'étude. La majorité de ces espèces utilise les milieux ouverts, semi-ouverts ou semi-boisés de la zone d'étude pour se reproduire et/ou s'alimenter. Les autres espèces à enjeu notable (Mouette mélanocéphale, Crabier chevelu, Tadorne de Belon, Martin-pêcheur d'Europe, Aigrette garzette, Grand Cormoran, Héron cendré, Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique et Milan noir) interagissent moins avec la zone d'étude ou de manière plus occasionnelle. Elles ne font que la survoler ou s'y reposent ou encore s'y alimentent plus ou moins régulièrement.

Mammifères

Les inventaires ont permis d'avérer 19 espèces de mammifères, dont 16 espèces de chiroptères, dans ou à proximité de la zone d'étude :

- 1 espèce à enjeu local de conservation (ELC) très fort, le Minioptère de Schreibers,
- □ 4 espèces à ELC fort, le groupe du Grand /Petit murin, le Murin à oreilles échancrées, la Grande noctule et le Campagnol amphibie,



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



7 espèces à ELC modéré, la Noctule de Leisler, la Noctule commune, la Pipistrelle
pygmée, la Pipistrelle de Nathusius, la Sérotine commune, le Molosse de Cestoni et le
groupe du Murin de Natterer,

- 7 espèces à ELC faible, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl, l'Oreillard roux, l'Oreillard gris, le Murin de Daubenton, le Vespère de Savi et l'Ecureuil roux
- A ces espèces s'ajoutent six espèces protégées considérées comme fortement potentielles : la Barbastelle d'Europe, le Murin de Capaccini, le Grand rhinolophe, le Petit rhinolophe, le Muscardin et le Hérisson d'Europe.

Les zones étudiées sont situées au sein d'une une mosaïque de milieux agricoles, aquatiques et rivulaires, urbains et littoraux. On note également la présence de boisements plus ou moins matures au sein de la zone d'étude. Cette mosaïque est très attractive pour de nombreuses espèces aux écologies différentes tant pour la chasse que pour le gîte (espèces arboricoles, de milieux ouverts ou forestières).

Au sein des zones étudiées, on trouve des arbres mâtures favorables aux espèces arboricoles en tant que gîte. On trouve également des bâtis et des ouvrages qui présentent des caractéristiques favorables pour l'installation d'espèces de chiroptères anthropophiles.

La mosaïque de milieux qui compose la zone d'étude est favorable à l'alimentation pour de nombreuses espèces de mammifères. Notons plus particulièrement :

- les cours d'eaux et leurs ripisylves : les milieux naturels façonnés par les cours d'eaux sont favorables à la présence de nombreuses espèces de chiroptères (notamment Murin de Daubenton et de Capaccini) et d'espèces de mammifères aquatiques (notamment Campagnol amphibie) ;
- les milieux ouverts herbacés : ces milieux sont favorables à tous les mammifères qui utilisent les milieux ouverts pour s'alimenter. Ces milieux sont attractifs notamment pour les insectes.

Les principaux corridors présents au sein des zones étudiées sont formés par les cours du Pansard, du Maraverne et leurs affluents. Localement les linéaires arborés sont également importants pour assurer ce rôle de corridor.

8.5 Milieu naturel côtier et marin

8.5.1 Habitats

La zone étudiée est caractérisée	e par deux principaux	habitats :
----------------------------------	-----------------------	------------

- Les sables,
- Les substrats rocheux.

П

L'aire d'étude à proximité du port est essentiellement caractérisée par des Sables Fins Bien Calibrés.

La zone du Bastidon est caractérisée par des galets infralittoraux et des roches infralittorales à algues photophiles.



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Les figures ci-dessous cartographient les habitats marins du site Natura 2000 (FR9301613) situés dans la zone d'étude.



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)



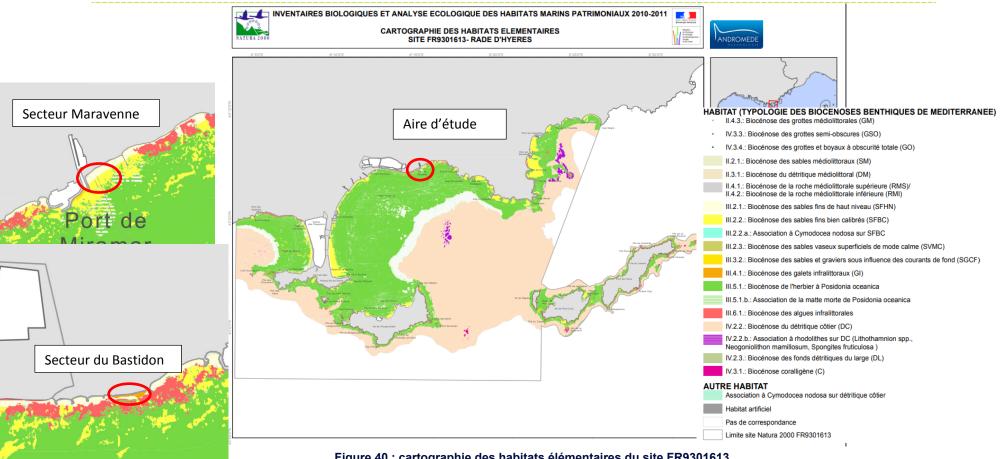


Figure 40 : cartographie des habitats élémentaires du site FR9301613

(Source: Andromède océanologie, 2012)



Dossier d'Autorisation Environnementale concernant le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne - Commune de la Londe les Maures (83)



Chacun de ces habitats génériques se décline en habitats élémentaires. Leurs descriptifs sont présentés dans les paragraphes ci-après.

- Les sables
- Les Sables Fins de Haut Niveau (Code Natura 2000 : 1110-8. Code MNHN : III.2.1.) :

Ils correspondent à la bande de sable immergée jusqu'à environ 2,5 à 3 m de profondeur au maximum. Succédant aux plages émergées, cette bande constitue la « basse plage ». Le sédiment est dominé par du sable fin, mais il est mélangé à une fraction sableuse plus hétérogène et plus grossière et à des débris de feuilles mortes de Posidonies en transit momentané. Cet habitat participe au maintien de l'équilibre des plages. Il constitue également une zone de nourrissage des juvéniles de poissons plats.

Les Sables Fins Bien Calibrés (Code Natura 2000 : 1110-6. Code MNHN : II.2.2.) :

Etendues de sable fin faisant suite en profondeur à la biocénose des Sables Fins de Haut Niveau (voir ci-dessus), le sédiment est généralement de granulométrie homogène et d'origine terrigène. Les SFBC participent au maintien de l'équilibre des plages et sont des zones de nourrissage de poissons plats. En effet, ces fonds sont dépourvus de végétation mais abritent une faune diversifiée, notamment de mollusques, de polychètes, de crustacés décapodes, d'échinodermes, de poissons et qui occupent l'essentiel des surfaces de fonds meubles de l'étage infralittoral, notamment les fonds de calanques en limite supérieure d'herbier.

- Les substrats rocheux
- Roches infralittorales à algues photophiles (Code Natura 2000 : 1170-13. Code MNHN : III.6.1.)

Cette biocénose est située dans l'étage Infralittoral correspondant à la zone où les émersions ne sont plus qu'accidentelles jusqu'à la limite de survie des phanérogames marines et des algues photophiles. La biocénose peut être extrêmement riche qualitativement et quantitativement. Sa production est forte et sa biomasse peut atteindre plusieurs kilogrammes au m². Sa dynamique saisonnière est forte. Le réseau trophique y est très complexe et ouvert sur les autres habitats par exportation d'organismes et de matériel organique. De nombreux poissons se nourrissent à partir des végétaux ou des animaux vivants dans cet habitat.

Les galets infralittoraux (Code MNHN : III.4.1.)

Cet habitat consiste en des plages de galets que l'on trouve dans des criques soumises à un très fort hydrodynamisme. Il s'étend jusqu'à quelques décimètres de profondeur, sa limite inférieure correspondant à la zone où la force des vagues n'est plus suffisante pour rouler les galets. L'habitat est strictement inféodé à la force de l'hydrodynamisme. Lorsque ce dernier est trop fort, la faune s'enfonce profondément dans le substrat ou se réfugie sous les blocs environnants. Lors des périodes de calme, les galets se recouvrent d'un enduit de diatomées, et un certain nombre d'espèces des biotopes voisins viennent y faire des incursions. L'accumulation des détritus apportés par les tempêtes favorise le développement épisodique des détritivores tels que les crustacés amphipodes. Cet habitat est intéressant par la présence du poisson Gouania willdenowi, espèce extrêmement rare.

